

Saint-Hélen

Édition du mois de mai 2021 - N°103

Un city stade pour les vacances de Pâques !

C'est
trop bien !
Ylan

J'y suis allée
deux fois, il y avait
beaucoup de monde !
Maelys

Ça rassemble les jeunes
et ça me fait décrocher
des écrans.

Paul 12 ans

C'est génial,
mais
il y a trop monde !
Tilio

C'est bien,
ça anime Saint Hélien,
c'est pour tout le monde.
On s'y amuse bien
et on rigole bien.

Nolan 10 ans

J'adore le
city stade et les grands
m'aident à monter au
pump track !

Elina

C'est bien,
car on y retrouve les
copains...

Léo

Avant il n'y avait
pas d'activités maintenant,
on y fait plein de choses
comme le basket, le foot.

Alexis 13 ans

J'aime bien !

Soen





Un City Stade pour les vacances de Pâques !

La nouvelle municipalité souhaite favoriser le bien vivre pour tous les habitants et elle veut donner aux jeunes l'envie de sortir pour se retrouver autour d'activités de loisirs et de sport, et (re) tisser le lien social. *"Pour nous, déclare Maël Felin, adjoint au Maire, il est essentiel de proposer des équipements adaptés aux attentes de la population et ce city stade répond aussi à notre volonté de développement d'une offre "nature et sport" sur la commune".*

Après 10 mois de mandat, c'est un premier projet qui se réalise.



La construction d'un terrain multisport, promesse de campagne, répond à une attente très forte des jeunes de la commune. Le plateau sportif est à disposition de tous depuis le 31 mars 2021, il se situe sur l'espace jeux à

proximité immédiate du terrain de football et du pumptrack.



Il s'agit d'un terrain de jeux de ballon (ou autres), extérieur et clôturé, composés de deux frontons intégrant deux buts multisports, deux paniers de basketball ainsi qu'un filet central amovible, réglable en hauteur, à fixer entre deux poteaux se faisant face, en milieu de terrain, et de palissades latérales basses. Cet espace, d'une surface de 12 x 24 m en gazon synthétique, dispose également de buts de foot brésilien.

Bien sûr, le terrain sera destiné prioritairement aux écoles sur le temps scolaire ainsi qu'au centre de loisirs (ALSH); il restera libre d'accès le reste du temps avec des limites fixées à 18h l'hiver et 21h30 l'été afin de limiter les

nuisances sonores.

Le coût total de cette réalisation est de 47 351€HT. Ce projet bénéficie du soutien financier de la Région Bretagne, via les fonds territorialisés, pour 23 675€HT (50% du total) et du Plan de Relance du Conseil Départemental des Côtes d'Armor 14 205€HT (30%). Finalement, **le financement à charge de la commune est de 9 471€HT, soit 20% du total.**

Maël Felin précise, la commission travaux a étudié le dossier et consulté plusieurs entreprises; le choix s'est porté sur des entreprises locales GNTF (Plouër sur Rance) concernant la plateforme enrobée et Camma Sport (Bréal sous Montfort) pour la mise en place de la Plateforme Multisport.

Nous sommes très heureux de mettre à disposition du plus grand nombre cet équipement. Assurément, les enfants mais aussi les plus grands pourront profiter des beaux jours, avec des activités nouvelles, dans un cadre verdoyant.

Une inauguration aura lieu, mais uniquement lorsque les mesures sanitaires le permettront.

Le Télégramme

À Saint-Hélen, une douzaine de bénévoles entretient la piste de pumptrack

En 2019, une piste bosselée de 200 mètres dédiée au pumptrack avait été inaugurée. Le principe du pumptrack est de rouler sans pédaler en profitant de l'élan et en utilisant les reliefs de la piste pour pomper et se relancer grâce à l'action des bras et des jambes. Cet espace de loisirs est très utilisé par les jeunes et régulièrement, il est nécessaire de pratiquer un entretien de la piste, avec désherbage, grattage et sablage du terrain avec passage de rouleau.



C'est ainsi que, samedi matin 1^{er} mai, quelques élus, des parents et des usagers de la piste (une douzaine de personnes au total), se sont retrouvés pour pratiquer une remise en état de l'espace afin d'assurer aux sportifs une utilisation et une sécurité optimales.



**Du Mercredi 7 juillet
au Vendredi 30 juillet 2021**

à Saint-hélen pour les 3-6 ans
à Pleudihen pour les 7-12 ans

Renseignements :

Mairie de Pleudihen : 02.96.83.20.20
06.68.19.26.42 José Escanez

Mairie de Saint-Hélen : 02.96.83.21.55

et sur www.saint-helen.fr

Les fiches de présence sont à retirer à la mairie
ou à télécharger sur le site.

Dernier délai d'inscription : samedi 26 juin 2021

ÉDITO



Une année s'est écoulée, parmi vous, avec vous et pour vous.

Cette année a permis à l'équipe municipale de s'installer, de découvrir et déléguer toutes les missions au sein de cette assemblée ; une année sur le terrain pour évaluer bien sûr les besoins communaux mais également vos besoins.

Nombre d'entre vous nous ont sollicités en matière d'urbanisme (suite à la mise en place du nouveau PLUih), de voirie, de divers travaux (busage, traitement des eaux pluviales, curage des fossés) Nous nous sommes attachés à répondre à vos demandes ou à vous orienter vers les services compétents en la matière, tout en vous accompagnant dans ces démarches.

Sur le plan social, le C.C.A.S a également été sollicité à plusieurs reprises et a pu mettre en place différentes aides en s'appuyant sur les compétences et conseils du Centre local d'information et de coordination de Dinan (C.L.I.C), des travailleurs sociaux et des bailleurs sociaux (offices d'H.L.M).

Je peux vous témoigner l'engagement de chaque élu ; chacun prend à cœur de réaliser sa mission et à répondre au mieux aux attentes des habitants de Saint Hélen et à l'intérêt général. Cet engagement va même jusqu'à remplacer ou renforcer, au pied levé, le personnel communal lors des temps d'encadrement périscolaire (cantine principalement).

Cette première année de mandature n'a pas été facilitée du fait de la pandémie sanitaire. On la croyait, (ou on l'espérait) terminée à l'été 2020 mais elle a duré et dure encore...

A partir du mois de novembre 2020, nous avons dû renforcer **le protocole sanitaire au niveau des services scolaires et périscolaires** (garderie et restauration). L'arrêté préfectoral du 1^{er} octobre 2020 a même rendu le port du masque obligatoire dans un périmètre de 100 mètres autour des écoles. Malgré la forte contrainte et la gêne occasionnée, les enfants des écoles montrent, les premiers, l'exemple. Bravo aux enfants !

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) des vacances d'hiver s'est très bien passé. Et celui des vacances de printemps était réservé aux seuls enfants dont les parents relevaient des professions prioritaires. Ainsi, ce sont 12 enfants des trois communes de Pleudihen sur Rance, la Vicomté sur Rance et Saint Hélen qui ont été pris en charge durant les 15 jours.

Malheureusement, nous constatons aussi **quelques incivilités**. Certaines sont récurrentes avec des troubles de voisinage, nuisances sonores (non-respect des horaires de tontes), chiens errants... Mais plus récemment, de nouvelles apparaissent avec des dégradations dans les lieux publics, jets de cailloux dans les fenêtres de personnes durant la nuit, bruit de scooters au-delà du couvre-feu... Nous y consacrons un article dans ce bulletin.

Aujourd'hui, nous restons dans l'expectative : quand aura lieu la fin de cette pandémie ? Même si la campagne vaccinale s'accélère, nous devons collectivement continuer à respecter les gestes barrières. Pour rappel, le port du masque reste obligatoire dans les communes costarmoricaines et les horaires du couvre-feu en vigueur doivent également être respectés. Nous savons pouvoir compter sur votre sens des responsabilités.

Et nos projets ?

Depuis notre mise en place, nous menons notre projet municipal ambitieux, à rythme soutenu, en sollicitant de manière très

raisonnable les finances municipales et en ayant recours très largement à des subventions (60% de subventions pour le commerce, 80% pour le City Stade, 80% pour l'étude de la Forêt...). C'est un travail lourd mais payant dans l'intérêt de la commune. Un article est consacré aux grands projets et enjeux municipaux et à leur financement, dans ce bulletin.

Le marché continue à accueillir de nouveaux commerçants et, aussi, des nouveaux clients qui viennent des communes alentour ! Il bénéficie d'une belle renommée, reconnu comme étant convivial et agréable. Venez déambuler parmi les commerçants le samedi matin, ils seront très heureux de vous rencontrer.

La commune est désormais propriétaire du **commerce** depuis ce début d'année. Nous poursuivons sur notre lancée ; un marché public a été initié pour identifier le cabinet d'architecte qui nous aidera dans la réhabilitation des locaux. Ce projet bénéficie de subventions de l'Etat et du Département pour près de 60%, avec plus de 370 000€ de subventions ; c'est le fruit d'un travail approfondi auprès de nos partenaires et nous en sommes très heureux. Les travaux devraient commencer sur le dernier trimestre 2021.

Le City Stade est installé depuis le mois de Mars, il permet à de nombreux enfants et adolescents de "s'éclater" depuis les vacances de printemps. C'est une vraie opportunité de loisirs en plein air, dans un contexte pandémique aussi très difficile pour les plus jeunes. Et, pendant les vacances de Pâques, il fallait attendre son tour pour pouvoir entrer dans le City Stade et faire un foot, mais aussi pour envoyer un bon coup de pédale sur le pumptrack. La fréquentation est montée jusque environ 50 à 60 personnes présentes sur l'aire de jeux ! Un beau succès pour le bonheur des jeunes, et des parents.

Cernant la **Forêt de Coëtquen**, vous êtes quelques-uns, promeneurs ou sportifs, à nous solliciter sur les soucis d'entretien de la forêt ; nous y sommes très sensibles également. Pour répondre à ces interrogations, nous nous sommes rapprochés de l'Office National des Forêts (ONF) et nous renforçons la collaboration avec cet organisme gestionnaire de la forêt. Nous instaurons une communication régulière, transparente et de confiance. Pour vous partager certaines approches de gestion de la forêt, vous trouverez un article dans ce présent bulletin qui explique la "plantation dans le recrû ligneux" (très intéressant, je vous invite à le lire).

De plus, le conseil municipal a validé la mise en place d'une étude **de définition d'un projet de valorisation de la Forêt de Coëtquen**. Celle-ci va permettre de définir, en particulier, un "schéma d'accueil en forêt" pour "garantir un équilibre harmonieux entre les différentes activités (production de bois, préservation de l'environnement, lieu de promenade, pratiques sportives), élaboration et mise en œuvre d'une stratégie globale d'accueil en forêt, en concertation avec les collectivités et les acteurs socio-économiques." Ce schéma d'accueil va nous permettre, par exemple, de baliser de nouveaux chemins, de définir de nouveaux lieux de stationnement. Cette étude est co-financée par le programme européen LEADER à hauteur de 80%, preuve de la qualité de la démarche que nous engageons.

Enfin, malgré cette difficile période à vivre, avec l'ensemble du conseil municipal, je vous souhaite une belle entrée dans le printemps et l'été, avec la même envie de vivre à Saint Hélen, dans une commune nature, boisée et fleurie, que vous trouvez calme et où il fait si bon vivre.

Marie-Christine PINARD
Maire

Tous présents

1 - UNITÉ DE PRODUCTION BIOMETHANE : CONVENTION AVEC GRDF

Dossier présenté par Monsieur Jean-Michel JOURDAN, conseiller municipal.

La SAS METHASERVIN développe un projet d'unité de production de biométhane sur la commune de SAINT HÉLEN et souhaite injecter le biométhane ainsi produit dans le réseau de distribution de gaz naturel.

La commune de SAINT HÉLEN ne dispose toutefois pas d'un service public de distribution de gaz naturel sur son territoire. Le réseau de distribution le plus proche permettant l'injection de biométhane est situé sur la commune de LANVALLAY et a été concédé à GRDF par un traité de concession signé le 20 Aout 1996 dont la compétence gaz a été déléguée au Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (SDE22).

En l'absence d'un service public de distribution de gaz naturel sur la commune de SAINT HÉLEN et en l'absence de consommation sur le territoire de celle-ci, les parties envisagent de raccorder l'unité d'injection de biométhane sur le réseau de la concession de distribution publique de gaz naturel de la commune de LANVALLAY, et d'inclure les ouvrages dans le périmètre des biens de la concession :

- L'article 3 du cahier des charges attaché au traité stipule que le concessionnaire peut utiliser les ouvrages de la concession pour livrer du gaz en dehors du territoire de la concession ou pour toute utilisation complémentaire, à la condition expresse que ces livraisons ne portent aucune atteinte au bon fonctionnement du service concédé dans les conditions prévues au présent cahier des charges.

La convention a donc pour objet de définir les conditions de rattachement des ouvrages de raccordement des unités d'injection de biométhane situées sur la commune de SAINT HELEN au réseau de distribution publique de gaz naturel de la commune de LANVALLAY.

En tant qu'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz naturel sur son territoire, la commune de SAINT HELEN consent au raccordement de l'unité d'injection située sur sa commune aux conditions définies ci-après.

En tant qu'autorité concédante, la commune de LANVALLAY qui a délégué la compétence gaz au Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (SDE22) consent à l'établissement d'ouvrages de sa concession au-delà du périmètre géographique de la concession communale accordée à son concessionnaire GRDF.

Le Conseil Municipal, entendu le rapport présenté par Mr Jean-Michel JOURDAN, conseiller municipal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve la convention.
- Autorise Marie-Christine PINARD en qualité de Maire à signer ladite convention, ainsi que tous les actes rendus nécessaires à la réalisation de cette opération.
- Précise que cette convention est conclue pour la durée restante du Traité de concession liant GRDF et la commune de LANVALLAY. Dit qu'à l'échéance de ce Traité, les autorités organisatrices de la distribution de gaz sur la commune de SAINT HELEN, et leur concessionnaire le cas échéant, devront se rencontrer pour renouveler les termes de la présente convention ou pour déterminer de nouvelles modalités de gestion des Ouvrages.

2 - COMMERCE : PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DETR 2021

Madame le Maire présente à l'assemblée le projet de revitalisation du commerce local.

Ce programme repose sur deux phases : d'une part, le rachat du commerce existant (murs et fonds) et d'autre part la réhabilitation du bâtiment.

Une étude préalable en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dinan a été réalisée. Le plan de financement de ce projet se présente ainsi :

DEPENSES		FINANCEMENT	
Acquisition	190 000 € HT	Etat DETR	166 800 €
Travaux	406 000 € HT	Département	50 000 €
Honoraires	40 000 € HT	EPCI	20 000 €
Etude CCI	9 375 € HT	DSIL	203 000 €
Frais de notaire	4 500 € HT	Emprunt	130 000 €
Loyer sur 5 ans			57 000 €
Autofinancement			23 075 €
TOTAL	649 875 € HT	TOTAL	649 875 €

Madame le Maire explique alors que ce projet peut être subventionné dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2021.

Aussi et après avoir pris connaissance de ce dossier, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'ensemble du projet de relance du commerce du Bourg
- valide le prévisionnel de dépenses d'investissement tel que présenté ci-dessus
- sollicite l'Etat via la DETR, à hauteur de 30 % du montant total des travaux et acquisition des murs estimé à 556 000 € HT, soit 166 800 €
- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération

Infos municipales

3 - TRAVAUX DE VOIRIE 2021

Monsieur Maël FELIN, Adjoint aux travaux donne lecture à l'assemblée des résultats de la consultation lancée pour la réalisation des travaux de voirie 2021.

Y figurent notamment la réfection de la voie du lotissement les Vignes très abimée et difficile d'entretien pour les agents municipaux ainsi que des travaux de purges de chaussée sur la "Rue du Clos de l'Epine", le busage s'étant effondré.

Trois entreprises ont répondu :

	LES VIGNES	CLOS DE L'EPINE
FCOLAS OUEST de MINAC MORVAN	28 324.00 € HT	2 327.00 € HT
FSAS EVEN de PLEURTUIT	32 022.00 € HT	4 976.00 € HT
F GNTP de PLOUER	52 645.00 € HT	3 610.00 € HT

Puis il informe que la commission des travaux réunie le 15 décembre 2020 a émis un avis favorable à la proposition de l'entreprise COLAS qui s'engage à baisser les prix si les coûts des matériaux devaient diminuer. A noter que la différence de tarifs s'explique par le fait que l'entreprise COLAS applique les tarifs de Dinan Agglomération.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- approuve l'ensemble du projet de travaux de voirie 2021
- valide le choix des offres de l'entreprise COLAS
- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération Madame Gwénaëlle MARTIN souhaite savoir si des travaux d'aménagement sont prévus au carrefour de la Rue du Clos de l'Epine et de la Rue des Pervenches afin de sécuriser cette voie et d'en limiter la vitesse.

4 - PACTE DE GOUVERNANCE DINAN AGGLOMERATION

Considérant que Monsieur le Président de Dinan Agglomération a inscrit à l'ordre du jour du Conseil Communautaire du 27 juillet 2020 un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance,

Considérant que le pacte de gouvernance doit être adopté dans un délai de 9 mois à compter du renouvellement général des conseils municipaux,

Considérant que les communes disposent d'un délai de 2 mois à compter de la transmission du projet de pacte afin d'émettre un avis,

Considérant que le projet de pacte a été transmis le 08 janvier 2020,

Considérant que le pacte de gouvernance définit le cadre de référence des relations entre les communes et Dinan Agglomération en établissant un réseau de médiations (conférences des maires, conférences territoriales, commissions thématiques ou spécialisées), et en précisant les modalités de leur association à son fonctionnement,

Considérant que le pacte de gouvernance de Dinan Agglomération a pour ambition de faire émerger une décision communautaire tout en respectant la place des maires et des élus municipaux, mais également de rechercher constamment l'équilibre entre efficacité et proximité dans la mise en œuvre des décisions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité émet un avis favorable, au projet de pacte de gouvernance.

5 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'INSA (Institut National des Sciences Appliquées) DE BLOIS

L'INSA Centre Val de Loire est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, placé sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Au sein du département « Ecole de la Nature et du Paysage », un enseignement supérieur dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement de l'espace et de la conception de paysage, de la gestion du milieu naturel et de l'environnement, y est dispensé.

Dans le cadre de cette formation, l'INSA est appelé à choisir des sites d'études réels et souhaite, à ce titre, se rapprocher de différents partenaires, gestionnaires de ces sites, pour des ateliers pédagogiques.

C'est ainsi qu'une convention avait été signée entre l'INSA et les communes de Lanvallay, Dinan ainsi que Dinan Agglomération en décembre 2017, pour les étudiants de « DEP1 » (3^{ème} année) pour la période janvier-mars 2018 et sur des sujets urbains.

Il y a plusieurs mois, l'INSA s'est tournée vers notre territoire pour solliciter une convention pour les étudiants de « DEP2 » (4^{ème} année), dans l'optique cette fois de sujets sur le « Grand Paysage », et pour la période septembre-mars.

Déroulement et productions attendues

Les contributions financières permettent de financer les venues des étudiants sur site : hébergements, locations de bus ou véhicules. Les étudiants viennent à 5 reprises : plusieurs jours en septembre, octobre et janvier ; et à la journée en décembre et mars pour des restitutions. Les étudiants travaillent en deux temps :

- collectivement, ils appréhendent le site, les problématiques et enjeux liées au paysage, avec à la clé un document de première phase
- individuellement, ils développent chacun(e) un sujet sur les communes ayant contribué financièrement à la convention : ceci donne lieu à la production de panneaux.

Les travaux d'étudiants consistent en la réalisation de cartographies, plans, coupes, documents graphiques ou écrits, maquettes ou toutes autres productions graphiques illustrant leurs réflexions et propositions.

Les projets individuels et/ou par groupe d'étudiants sont de niveau esquisse. Ces ateliers ont une vocation pédagogique pour l'INSA et une vocation pédagogique, informative et de sensibilisation pour les communes adhérentes au projet.

Ces travaux n'ont pas vocation à être utilisés à autre chose que de la pédagogie, de l'information et de la sensibilisation ; Les éventuels projets ou propositions d'étudiants sont illustratifs de possibilités d'aménagement et n'ont aucun caractère opérationnel ou professionnel.

Périmètre et sujets proposés

Les réflexions préalables ont amené à la proposition d'un périmètre qui puisse cadrer avec les objectifs pédagogiques

Infos municipales

(pour les étudiants de cette promotion, un territoire de 200 à 400 km²) et ont identifié des sujets possibles :

Le périmètre : ensemble des communes de Dinan-Agglomération longeant la Rance, du barrage de Rophemel à l'entrée de l'estuaire.

Les sujets évoqués :

- le paysage : une ressource pour le quotidien comme pour les personnes de passage, du littoral à l'arrière-pays, des éléments naturels au patrimoine bâti
- paysage, agriculture et risques hydrologiques sur les versants ; paysage et risque d'inondation fluviale
- paysage, agriculture et alimentation
- paysage et déterminants de santé

Cette convention régit l'activité de la promotion 2020-2021 de la 2ème année du cycle d'étude menant au Diplôme d'Etat de Paysagiste (DEP2) du département Ecole de la Nature et du Paysage de l'INSA, encadrée par Catherine FARELLE et Bertrand FOLLEA, enseignants en projet de paysage et co-encadrants de l'atelier de projet de paysage de DEP2.

Montage financier

Pour cette action partenariale, le montage financier prévu est le suivant :

- 12 000 euros TTC versés par l'Etat
- 8 000 euros TTC répartis entre les communes du territoire entre lesquelles la discussion est en cours

Il est proposé :

- que la contribution de la commune de Saint-Hélen soit plafonnée à 500 euros TTC
- que les montants mobilisés par les communes et qui dépasseraient les 8 000 euros prévus soient mobilisés pour des initiatives propres au territoire et permettant de valoriser ce travail (impressions complémentaires de documents, expositions et temps de convivialité associée, etc.)

A ce stade, les Maires des communes suivantes ont fait part à l'Etat de leur intérêt pour la démarche et de leur projet de défendre une contribution financière devant leurs conseils municipaux : St Juvat, St André des Eaux, Lanvallay, St Hélen, La Vicomté sur Rance, Taden et Plouër sur Rance.

De fait, suite à cette présentation et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- approuve la convention de partenariat avec l'INSA Centre Val de Loire
- approuve la participation financière, à une hauteur plafonnée à 500 euros TTC
- autorise Madame Le Maire à signer la convention.

6 - CONSEILLER NUMERIQUE

Madame Solène SAMSON présente à l'assemblée l'un des objectifs de France Relance qui est de rapprocher le numérique du quotidien des français. Pour ce faire 3 axes sont prévus :

- formation de 4000 conseillers numériques
- soutien aux réseaux de proximité qui proposent des activités numériques
- permettre d'accompagner les habitants qui ne peuvent faire leurs démarches administratives seuls avec des outils simples et sécurisés indispensables aux aidants. Puis elle fait part du Projet Numérique Intercommunal en partenariat avec les communes de LA VICOMTE et PLEUDIHEN qui souhaiteraient notamment s'engager dans le recrutement d'un conseiller numérique.

Pour cela, la collectivité peut bénéficier d'un soutien financier de 50 000€ sur 24 mois, ainsi que d'une prise en charge à 100% des frais de formation. La commune de LA VICOMTE SUR RANCE sera référente pour porter ce projet, une convention devra donc être signée afin de définir les moyens et le financement.

Pour cela, la collectivité peut bénéficier d'un soutien financier de 50 000€ sur 24 mois, ainsi que d'une prise en charge à 100% des frais de formation. La commune de LA VICOMTE SUR RANCE sera référente pour porter ce projet, une convention devra donc être signée afin de définir les moyens et le financement.

Aussi et après avoir pris connaissance de ce dossier, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le principe d'une candidature mutualisée avec les communes de LA VICOMTE et PLEUDIHEN
- Accepte que la commune de LA VICOMTE soit référente du projet
- Autorise Madame le Maire à signer les pièces associées à ce projet

7 - APPLICATION CITY ALL : CONTRACTUALISATION

Monsieur Olivier BOIXIERE présente l'application City All qui permet d'alerter, informer et faire participer les citoyens à la vie locale.

La version proposée est la version Smart City.

Tarifs : Le prix de vente entendu pour ce contrat de location est un abonnement annuel soit 1 080 € HT avec remise soit 1 296 € TTC

Durée du contrat : Le présent contrat est signé pour une période de 1 an.

Au terme de l'échéance, le contrat sera reconduit tacitement pour une période d'un an et ce, tous les ans suivants sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties et par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un préavis de 3 mois avant la date d'anniversaire.

Aussi et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le contrat d'engagement avec la société LUMIPLAN pour la version Smart City
- autorise Madame le Maire à signer les pièces associées à ce contrat

8 - SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE

Madame Solène SAMSON, présente à l'assemblée le projet de classe de voile organisé par Madame Marion POIRIER enseignante de la classe CM1-CM2 de l'Ecole publique. Celui-ci est prévu du 14 au 18 juin 2021 et représente un coût de 259€ par enfant. Jusqu'à présent, la contribution municipale était plafonnée à 50€ par enfant domicilié sur la commune et par an. Il est proposé de valider une délibération d'ordre général qui s'appliquera dorénavant à toute demande de ce type, à savoir l'accompagnement de la commune pour un projet pédagogique (de plusieurs jours) par an et par école. Cet accompagnement permet la prise en charge d'un montant de 60 € par enfant scolarisé et domicilié à SAINT-HELEN avec un plafond de 1 600 €.

Infos municipales

Aussi et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve l'application du nouveau montant de contribution municipale pour sortie en le passant à 60 € par enfant et par an
- Autorise Madame le Maire à signer les pièces associées à toute demande des écoles respectant ce principe.

9 - GARDERIE POUR LES ENFANTS DU PERSONNEL COMMUNAL

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide la gratuité de la garderie périscolaire pour les enfants du personnel communal. Cette décision fait suite à des aménagements d'emplois du temps pour satisfaire au protocole sanitaire

REUNION INTERCOMMUNALE AVEC PLEUDIHEN ET LA VICOMTE

Monsieur Olivier BOIXIERE rappelle à l'assemblée l'objectif visé :

- échanger ensemble à une échelle de territoire raisonnée de manière régulière autour de sujets partagés par les 3 communes.
- favoriser la mise en réseau des acteurs.

Deux réunions associant maires, adjoints et secrétaire de mairie ont eu lieu les 28 novembre et 9 janvier dernier. A cette occasion, des groupes de chantiers ont été constitués autour de 11 thèmes parmi lesquels :

Equipement de sports en complémentarité sur chaque commune	
Evènements culturels en commun	Solène SAMSON • Aurore PAU • Laurence GABORIT Evelyne GUERY • Serge RIVIERE
Itinéraires de randonnée communs et liaisons douces vélo et communication touristique	Maël FELIN (chef de chantier) Solène SAMSON • Evelyne GUERY
Brigade verte commune	Evelyne GUERY • Serge RIVIERE • Elie CHATTON
Restauration scolaire	Solène SAMSON • Aurore PAU • Laurence GABORIT
Achats groupés et négociations mutualisées	Olivier BOIXIERE • Serge RIVIERE • Olivier TREHEL
Compétences à partager et organisation collective avec Dinan Agglo	Olivier BOIXIERE Serge RIVIERE
Politique agricole et utilisation de l'espace public	Jean-Michel JOURDAN
Gestion des déchets verts et recyclerie	Solène SAMSON • Jean-Michel JOURDAN
Jeunesse	
Salle multisports et culturelle	Maël FELIN • Aurore PAU

RÉUNION DU 18 FEVRIER 2021

Tous présents sauf Mme Martine BUGEAUD, Mr Serge RIVIERE (procuration à Mr Elie CHATTON), Mme Gwénaëlle MARTIN (procuration à Mr Pascal BOURSICOT)

1 - COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2020

Après s'être fait présenter les différents documents budgétaires de l'exercice 2020 :

- budget primitif et décisions modificatives
- le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des différents états

Après avoir entendu le compte administratif 2020 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	886 185.39€
Recettes	1 039 496.51€
Excédent de clôture	153 311.12€

Investissement

Dépenses	342 103.90€
Recettes	514 580.17€
Excédent d'investissement	172 476.27€
Reste à réaliser dépenses	96 704.63€

Le conseil municipal, à l'unanimité, déclare que le compte administratif et le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 n'appellent aucune observation.

Note d'orientation budgétaire

Monsieur Olivier BOIXIERE, liste les différents projets qui seront exécutés ou démarrés en 2021, à savoir :

- le City stade avec une réalisation prévue en mars avril
- le commerce avec un début de réalisation dès cette année
- préparer l'opération logement pour séniors

A noter que les travaux de voirie portés par Dinan Agglomération seront réalisés sur les secteurs de Trévallon, le Gage, la Bégaudière, les Hêtres pour un montant de 57 192.20 € TTC.

2 - ÉTUDE DE VALORISATION DE LA FORÊT DE COËTQUEN : PLAN DE FINANCEMENT

La municipalité souhaite lancer l'étude visant à développer un projet de valorisation du patrimoine naturel et historique de la forêt domaniale de Coëtquen.

Infos municipales

Monsieur Olivier BOIXIERE explique à l'assemblée qu'il s'agit, à ce stade, de mener une étude de définition de projet pour cette valorisation du massif forestier sous un angle social, éducatif, ludique et touristique. Elle devra proposer des activités de forêt récréatives associant la pédagogie, la découverte, la sensibilisation, le ludique et le sportif dans un souci de sensibilisation du public à l'environnement. Afin de la financer, la commune pourra solliciter un soutien via LEADER avec un financement à hauteur de 80%.

DÉPENSES TTC	RECETTES
Étude par cabinet spécialisé 60 000 €	Financement programme LEADER 48 000 € Autofinancement 12 000 €
60 000 €	60 000 €

Délai de réalisation : mars 2021 à décembre 2021

Aussi et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le projet présenté ci-dessus
- valide le plan de financement et le calendrier de l'opération présentée ci-dessus
- demande à bénéficier d'une aide régionale au titre du contrat de partenariat de Dinan Agglomération, sur les Fonds Région Territorialisé en déposant une demande de subvention auprès du Conseil Régional
- autorise Madame le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation du projet, y compris à produire un nouveau plan de financement si nécessaire. La commune s'engage à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions.

3 - COMMERCE : CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE

Sur le conseil de Madame COLLIOU, Trésorière de Dinan, Madame le Maire propose la création d'un budget annexe pour ce local lié au commerce de proximité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- la création d'un budget annexe spécifique au commerce, selon l'instruction budgétaire et comptable M14 développée en vigueur.
- dit que ce budget sera géré hors taxes, d'opter pour l'assujettissement à la Taxe sur la Valeur Ajoutée du local commercial situé 1 Rue des Ecoliers
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Ce budget annexe permettra d'éviter d'importantes variations sur le budget principal et d'identifier les coûts directs et les recettes du service ainsi que mesurer l'équilibre du budget.

4 - COMMERCE : SOLLICITATION D'UN PRÊT

Après avoir rappelé le plan de financement du projet « commerce », Monsieur Olivier BOIXIERE, Adjoint aux finances indique à l'assemblée qu'une consultation a été menée auprès de divers organismes bancaires pour un prêt de 250 000 €, à taux fixe, sur 15 et 20 ans avec possibilité de remboursement anticipé. La commission des finances réunie le 16 février dernier propose de retenir l'offre du Crédit Agricole qui se décompose ainsi :

Périodicité : Trimestrielle, **Durée** : 20 ans, **Taux** : 0.55%, **Frais de gestion** : 0

Montant de l'échéance : 3 302.17 €, **Total des intérêts** : 14 173.68 €

Après avoir pris connaissance de ces données, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- retient la proposition du Crédit Agricole telle que présentée ci-dessus.
- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant .

5 - PROJET D'INSTALLATION ANTENNE FREE MOBILE

Monsieur Olivier TREHEL présente à l'assemblée le projet de la SAS FREE MOBILE qui prévoit l'installation d'une antenne-relais au lieu-dit « le Bois des Terres » sur les parcelles cadastrées AC 94 et ZK 266 appartenant à la commune. Surface louée 64 m².

Ce pylône treillis aura une hauteur de 37.86 m supportant des antennes et des faisceaux hertziens afin de couvrir la commune en 3G, 4G et 5G (5G via partage de la bande de fréquences 700 mhz utilisé pour la 4G).

Un dossier d'information a été mis à disposition des administrés pour consultation à la mairie

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- accepte ce projet d'installation d'une antenne relais
- autorise Madame le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public
- autorise Madame le Maire à signer la déclaration de travaux s'y rapportant et toutes les pièces relatives à ce dossier.

6 - RENTRÉE SCOLAIRE SEPTEMBRE 2021

Madame Solène SAMSON, rappelle à l'assemblée qu'en 2014 de nouveaux rythmes scolaires ont été mis en place. Les 24 heures hebdomadaires d'apprentissage s'organisaient sur 9 demi-journées avec création des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) pendant la pause méridienne.

Puis elle signale que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 permet aux communes qui le souhaitent de solliciter une dérogation afin d'organiser les enseignements sur 4 journées au lieu de 4 jours et demi.

En raison du contexte sanitaire actuel, les dispositions du décret n°2020-632 du 25 mai 2020 ont permis que les dérogations obtenues pour l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours qui arrivaient à échéance au terme de l'année scolaire 2019/2020 soient prolongés d'un an.

Par conséquent, pour la rentrée 2021, les communes qui ont obtenu une dérogation à la rentrée 2017 et 2018, ce qui est notre cas, doivent la renouveler.

Infos municipales

Après en avoir délibéré, et compte-tenu de l'avis favorable du conseil d'école, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, souhaite renouveler la dérogation pour une organisation de la semaine scolaire sur 4 jours dès la rentrée de septembre 2021.

7 - PROJET CABLAGE ET VIDÉOPROJECTION MAIRIE ET SALLE POLYVALENTE

Monsieur Olivier BOIXIERE indique à l'assemblée qu'il y a lieu de refaire les branchements informatiques à la mairie : le câblage est actuellement de qualité moyenne voire inexistante dans certaines pièces. Puis il présente l'offre retenue en commission des finances et présentée par la société APIXIT de Montauban de Bretagne, à savoir :

Offre mairie :

- création d'un répartiteur informatique
- création de prises informatique et électriques
- mise en place d'un vidéoprojecteur et d'un écran motorisé dans la salle du conseil

Coût total : 7 569.76 € HT

Offre salle polyvalente :

- mise en place d'un boîtier sécurisé qui permettra de sécuriser l'accès au boîtier de commande de l'écran motorisé et du vidéoprojecteur
- création de prises informatiques et électriques
- mise en place d'un vidéoprojecteur et d'un écran motorisé

Coût total : 4 941.22 € HT

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- accepte les deux offres pour la mairie et la salle polyvalente de la société APIXIT
- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire

8 - CONVENTION AVEC LES ASSOCIATION COMMUNALES

Madame Solène SAMSON présente à l'assemblée les conventions liant la commune à :

- l'association les Pêcheurs des Quintaines (président Eric LEGOUT) pour la mise à disposition de l'étang à titre gracieux en échange de l'entretien de ce dernier et de l'organisation des manifestations de type pêcheries ou concours
- l'association les Coët'Lutins (présidente Sylvie BOURSICOT) pour la mise à disposition de la "maison des Lutins" rez de chaussée et un espace de rangement à l'étage pour l'organisation d'ateliers et/ou animations pour les enfants accueillis par les assistantes maternelles adhérentes à l'association.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal, approuve ces conventions et autorise Madame le Maire à les signer. Monsieur Pascal BOURSICOT, en tant qu'époux de la présidente s'abstient pour le vote concernant l'association "les Coët'Lutins".

Informations municipales :

BUDGET PRIMITIF DINAN AGGLO

Monsieur Olivier BOIXIERE présente à l'assemblée quelques chiffres du budget 2021 de Dinan Agglo :

- dépenses d'équipement s'élève à 26.93 millions d'euros
- ventilation par politiques publiques

Économie : 3.8 M€, Mobilités : 6.7 M€,

Aménagement : 5.80 M€, Transition énergétique et valorisation des déchets : 13.1 M€,

Cycle de l'eau : 14.7 M€, Tourisme et patrimoine : 2.4 M€

FRANCE RELANCE

Il s'agit de faire face et protéger le pays des conséquences économiques et sociales de la crise de la COVID 19. Pour cela, le plan « France Relance » a été mis en place avec un budget de 100 milliards d'euros. Il repose sur 3 piliers : écologie, compétitivité et cohésion dont les bénéficiaires sont les particuliers, les entreprises, les collectivités territoriales et les administrations.

DECHETS

Les déchets ménagers et assimilés représentent 80 000 tonnes dont 23 000 tonnes d'ordures ménagères. Le budget collecte et valorisation des déchets est en forte hausse et notamment le coût de traitement. Au vu des éléments présentés sur les tendances en matière de reprise des matériaux et d'évolution des coûts, l'objectif de réduction de la quantité de déchets est un enjeu majeur sur le mandat qui devra porter sur la prévention des déchets afin de réduire les quantités à collecter et à traiter.

Quelques objectifs ont été fixés, à savoir :

- Tendre vers le zéro enfouissement
- 100% du tri à la source des biodéchets dès 2024
- 60% en 2025 des emballages ménagers triés
- 25% de déchets ménagers et assimilés en moins en 2030 hors végétaux (par rapport à 2016)

Le produit supplémentaire de 1 M€ nécessaire à l'équilibre du budget à l'horizon 2023 se traduirait en moyenne par une augmentation du taux moyen pondéré de TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) de + 11,29% de la cotisation moyenne de 16,79€/redevable/an soit une augmentation de +0,32€ à la semaine.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Solène SAMSON informe l'assemblée que le dossier relatif au « Conseiller Numérique » est en bonne voie. En effet, Monsieur le Sous-Préfet présent à LA VICOMTE SUR RANCE a confirmé qu'il soutiendrait ce projet.

Infos municipales

Un programme municipal en cours de réalisation et un budget 2021 validé

L'année 2020 a permis de mener le chantier du cimetière initié sur le mandat précédent et de régler le solde des opérations. Sur 2020, la municipalité a pu réaliser, également, de nombreuses opérations d'entretien de notre patrimoine communal (voirie, aménagement terrain de sport...) ou de renouvellement de matériel (tracteur des services techniques, matériel informatique). Ce fut également l'année de l'initialisation de projets qui se réaliseront sur cette année 2021 voire sur 2022.

Des subventions pour environ 457 000€ !

Nous avons engagé le montage des projets, structuré les plans de financement et sollicité nos partenaires : Etat, Région, Département, Agglomération et même Europe. Cela nous a permis de solliciter l'Etat à hauteur de 320 000€ (commerce et cantine), le Département pour 65 000€ (commerce et City Stade), la Région pour 24 000€ (City Stade) et l'Europe pour 48 000€ (étude Forêt) ; soit un total de l'ordre de 457 000€.

A titre de comparaison, la commune avait obtenu un total de subventions d'Etat d'environ 150 000€ en 14 ans.

Et maintenant, quel programme pour 2021 ?

2021 représente une année charnière dans ce mandat. Et, c'est dans cette optique que le budget a pu être présenté le 8 Avril 2021. Après avoir pris connaissance des prévisions budgétaires 2021, le conseil municipal a adopté, à l'unanimité, le budget primitif qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- ▶ Section de fonctionnement 1 055 000.00 €
- ▶ Section d'investissement 463 000.00 €

A noter qu'un budget annexe spécifique pour les Commerces a été mis en œuvre avec un budget d'investissement de 300 000€.

Ainsi sur 2021, les investissements majeurs se déclineront comme suit :



... et des taxes stables !

A noter que sur proposition de la municipalité, le conseil municipal a voté une stabilité des taux de taxes communales (taxes foncières bâti et non bâti, taxe d'habitation).

Vie communale

ÉTAT CIVIL 2021

Naissances

9 février 2021 Roxane DELAMARRE
25 avril 2021 Émilie CHANTAL

Décès

26 janvier Jean-Pierre LE GALL



Commune de Saint-Hélen

création d'une page Facebook pour proposer aux habitants des informations régulières sur les travaux en cours ou à venir, sur les événements culturels et autres actualités...
N'hésitez pas à la rejoindre !



Et toujours d'actualité pour rester connecté à Saint-Hélen, l'application CityAll



Urbanisme 2021

Suite à la mise en place de la nouvelle réglementation sur la protection des données personnelles (RGPD) les noms des personnes ne sont plus mentionnés dans le tableau des permis de construire et déclarations préalables.

Déclarations de travaux accordées

12 Le Bois Picot	Clôture
7 Les Perrières	Clôture
1 Les Touches	Clôture
4 Rue de la Forge	Fenêtre
3 La Ville es Boues	Fenêtre + ouverture de toit
12 La Croix du Frêne	Clôture
23 Rue du Chêne des Forts	Fenêtre
12 Domaine du Tertre	Clôture
Bourg	Plateau Multisports

Déclarations de travaux accordées suite

4 Impasse George Sand	Clôture
14 La Ménaudière	Ouvertures de toit
23 Le Plessis Gestil	Clôture

Permis de construire accordés

26 Le Mézeray	Maison individuelle
4 Impasse des Ajoncs	Maison individuelle
2 Impasse des Ajoncs	Maison individuelle
8 La Gouhardière	Pergola

Elections régionales et départementales les 20 et 27 juin 2021

Les dates des élections des conseillers départementaux et régionaux ont été décalées et fixées au 20 et 27 juin 2021

- Conseillers départementaux
Les conseillers départementaux sont élus pour une durée de 6 ans.
Pour chaque canton, un binôme (femme-homme) est élu au scrutin majoritaire à 2 tours
- Conseillers régionaux
Les conseillers régionaux sont élus au scrutin de liste selon un système mixte combinant les règles des scrutins majoritaire et proportionnel, pour une durée de 6 ans.

Pour information, les inscriptions sur les listes électorales sont closes pour ce scrutin.
En cas d'absence, vous pouvez opter pour le vote par procuration.

Il existe 3 possibilités pour faire la démarche :

- Utiliser le téléservice en allant sur le site "maprocuration.gouv.fr", puis aller en personne à la gendarmerie ou au commissariat avec un justificatif d'identité et l'e-mail de confirmation du dépôt de la demande en ligne.
- Imprimer le **formulaire disponible sur internet**, puis le remettre, **en personne** et en présentant un justificatif d'identité, à la gendarmerie ou au commissariat ou au tribunal ou dans un lieu accueillant du public défini par le préfet.
- Remplir à la main le **formulaire disponible sur place** (gendarmerie ou commissariat ou tribunal, ou lieu accueillant du public défini par le préfet) et présenter **en personne** un justificatif d'identité.



Travaux à venir :

- Changement de l'éclairage sur le terrain d'entraînement au stade de foot et mise en place des filets de protection suite à l'abattage de la haie.
- Réfection des liaisons piétonnes. (sablage et gravillonnage)
- Enduisage du mur près de l'entrée haute du Cimetière.
- En vue du changement d'accès de la Garderie : création d'une rampe d'accès PMR entre l'église et la garderie. Ce changement d'accès devient urgent car l'accès actuel n'est pas conforme (présence de marches), de plus le stationnement Rue des Quintaines devient dangereux.
- Changement du Terrasson de l'église (plancher se trouvant au dessus des cloches et qui les protège des intempéries).
- Aménagement paysager autour du Pump Track et du City Stade.



Sécurisation routière, à la Ganterie

Comme vous le savez, le village de la Ganterie se trouve sur l'axe le plus fréquenté de la commune, la RD 795 reliant Dinan à Dol de Bretagne.

Cette zone agglomérée se trouve ainsi exposée à un trafic routier assez soutenu.



Des aménagements routiers ont été réalisés il y a une dizaine d'années et ont permis d'améliorer significativement la sécurité des habitants. Pour rappel, la voie est en agglomération actuellement limitée à 50 km/h.



Cependant, quelques riverains nous ont signalé la persistance de comportements routiers excessifs.

La municipalité a jugé opportun de mesurer à nouveau l'efficacité

des dispositions prises. La commune a donc demandé à l'unité sécurisée routière de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de procéder à une analyse du trafic et des vitesses dans le village.

Résultat du diagnostic de la DDTM

Ainsi un système de comptage a été installé en mars 2021. La période d'analyse a porté sur la **semaine du 9 au 16 mars 2021**, c'est-à-dire en période scolaire avec couvre-feu de 19h à 6h, dans les 2 sens de circulation.

Le comptage révèle un trafic similaire dans les 2 sens de circulation avec **près de 950 véhicules enregistrés par sens et par jour**.

La circulation des poids lourds semble plus importante dans le sens Dol vers Dinan avec environ 10 % des véhicules enregistrés contre 4,5 % dans l'autre sens.

Le résultat des comptages démontre un **non-respect de la limitation de vitesse à 50 km/h par un peu moins de 60 % des usagers de la route dans le sens Dinan vers Dol et 75 % en circulant vers Dinan**, tous véhicules confondus (2 roues, véhicules légers et poids lourds).

Pendant cette semaine de comptage, près de 314 usagers sont au-delà de 80 km/h, même en pleine journée (112 dans le sens Dinan vers Dol et 202 en circulant vers Dinan). **Et les excès sont notablement plus fréquents en direction de Dinan.**

Les usagers de la route n'identifient pas la traversée d'agglomération et la limitation actuelle à 50 km/h.

Nous constatons que les aménagements ralentisseurs réalisés il y a quelques années ne contraignent pas suffisamment les usagers pour qu'ils respectent la limitation de vitesse.

Et il conviendra donc de prendre en compte ces données de circulation pour revoir les aménagements existants.

Et la suite...

D'ores et déjà, des pistes de réflexion et d'amélioration sont posées et la municipalité va poursuivre les études d'aménagement **possible sur 2021**.

La commission Villages sera également concertée sur le sujet, ainsi que l'avis expert du CEREMA et de l'ADAC 22.

Pour rappel, la RD 795 est une voie départementale, et avant toute adaptation ou tous travaux, il sera **nécessaire de disposer de l'avis du Conseil départemental**. A suivre, donc !



Vie communale

De nouveaux commerçants sur le marché



Dans la presse...

Le Télégramme

À la sortie du confinement, la municipalité hélennaise a proposé la création d'un marché hebdomadaire, le samedi matin. L'aventure a débuté avec trois commerçants, un maraîcher, un traiteur et ses plats à emporter et un pêcheur malouin avec sa pêche de la nuit. Le succès a tout de suite été au rendez-vous. En un an, le marché s'est développé et c'est maintenant quinze commerçants qui proposent leurs produits.



Les offres sont variées : galettes saucisses, conserveries artisanales, volailles, pain au levain naturel, fromages de chèvre bio, boucherie-charcuterie bio. Depuis peu, les chalandes trouvent aussi des produits plus exotiques : nouilles japonaises, olives et douceurs marocaines, des plats à emporter (cuisine réunionnaise, cheeseburger et hot-dog), micro-brasserie, sans oublier un samedi sur deux, la vente de produits siciliens et une fois par mois, du porc fermier au détail ou en colis.

Force est de constater que le petit marché a pris forme et, d'après les commerçants, il fonctionne bien.



Le marché de Saint-Hélen a vu le jour à la suite du premier confinement. Dès la fin de celui-ci, un marché hebdomadaire s'est installé tous les samedis, de 9 h à 12 h, sur la place de l'Église.



Depuis le début, les clients peuvent retrouver un traiteur, un marin-pêcheur, Martine Houitte et ses galettes-saucisses, la SCEA Coulombel et ses volailles au détail, le food-truck la Caravane passe rejoint par un brasseur de Broons, avec ses bières à emporter, le fournil du Tourne-sole de Léa et son pain bio à l'ancienne.

Un an après sa création, d'autres commerçants viennent les rejoindre : Crotichèvre (les fromages de chèvre) de Miniac-Morvan, la ferme de la Réauté, de Saint-Carné (une fois par mois), vente au détail de porc, Komi Komi Udon, les nouilles japonaises de M. Mauffret, des conserveries artisanales, par le restaurant la Vicomtoise, douces saveurs créoles, avec sa cuisine réunionnaise, Enza & Co (les samedis impaires), vente de produits siciliens, Latmer Abdeliah et ses olives et fruits secs (et fruits exotiques pendant la saison) et la maison Dauvé, de Guéméné, la boucherie-charcuterie travaillant avec des éleveurs bio.

En campagne contre les incivilités !

Si à l'origine le terme signifie "discourtoisie", depuis le milieu des années 90, il est devenu synonyme de désordre, nuisance, inconduite, incivisme, impolitesse, insolence et même petite délinquance.

Si la plupart des "incivilités" peuvent être résolues par le "savoir vivre ensemble" et le "respect des individus et des règles", d'autres peuvent être sanctionnées par la loi.

Depuis quelques temps, des actes d'incivilités se multiplient dans la commune. Certains habitants commencent à être excédés. Ce sont des comportements inacceptables de certains (jeunes comme adultes) que nous ne pouvons pas tolérer. Garantir la propreté de la commune et assurer la tranquillité des habitants, entre autres, sont autant d'exigences qui visent à améliorer le bien-être des habitants.

Enfin nous notons l'augmentation d'acte de vandalisme. Il consiste à détruire, dégrader ou détériorer volontairement le bien d'autrui.



■■■ Déchetterie

Déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique est puni d'une **amende forfaitaire de 135 000 €**

Tout contrevenant est passible d'une amende de **35 €** (article R 632-1 du code pénal), et si l'infraction est commise au moyen d'un véhicule, le montant de l'amende est de **1 500 €** (article R635-8 du code pénal).



■■■ Sacs jaunes

Les sacs jaunes doivent être sortis la veille au soir du ramassage ou le matin du ramassage.

Ils ne doivent pas être entassés sur le domaine public d'un ramassage à l'autre.

Ramassage tous les mercredis après-midi pour les villages de : Chantoiseau – La Begacière – La Croix du Frene – la Falaise – La Feuillée -La Vieuville – Le Bois Picot – Le Casset – Le Meseray – La Ruelle – La Fontaine Barre - Le Petit Osier – Trevallon.

Ramassage pour les autres villages, bourg et lotissement de la commune tous les 15 jours le mardi en semaine paire (exemple semaine 10 -12 ...) et non par mardi avec une date paire

Ne pas respecter les conditions de collecte des déchets (jour, horaires, tri), est puni d'une **amende forfaitaire de 35.00€**



■■■ Bricolage et jardinage

L'article 4 de l'arrêté préfectoral du 27 février 1990 fixe les horaires.



Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

L'article R 623-2 du Code pénal punit d'une amende de 68 € et de la confiscation de l'objet bruyant, la personne à l'origine des nuisances sonores. Un moyen qui permet d'inciter à faire cesser le bruit en dehors des heures réglementaires.

■■■ Brûlage des végétaux



Il est interdit de brûler des déchets verts (végétaux secs ou humides) chez soi, avec un incinérateur de jardin ou à l'air libre, que ce soit pour des particuliers ou les agriculteurs.

Toutefois une demande d'un propriétaire

En campagne contre les incivilités !

à titre dérogatoire doit être adressée ou déposée par écrit au maire qui délivrera ou non ensuite une autorisation.

La personne qui brûle des déchets verts à l'air libre peut être punie d'une **amende de 450 €** maximum. Si ses voisins sont incommodés par les odeurs, ils peuvent par ailleurs engager votre responsabilité pour nuisances olfactives.

■ ■ ■ Chiens - chats

**MA VILLE, JE L'AIME
JE LA RESPECTE.**
Mon maître ramasse
mes déjections !



Selon l'Art. L.211-23 du Code rural : est considéré comme en état de **divagation** tout chien qui n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres.

Tout chien ou chat trouvés errant sur la voie publique sera conduit à la fourrière. Les propriétaires négligents ou irresponsables s'exposent en outre à des poursuites pénales. L'article R 622.2 du code pénal punit le fait de laisser **divaguer** des **chiens** représentant un danger pour autrui (**contravention de 2^{ème} classe** soit **150 €**).

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Le propriétaire du chien perturbateur pourra se voir condamner d'une **amende de 450 €** à la confiscation de l'animal.

Les déjections canines sont autorisées à gésir seulement dans les caniveaux, à l'exception des parties de ces caniveaux se trouvant à l'intérieur des passages pour piétons.

En dehors de ce cas précité, les résidus de crottes de chiens sont interdits sur :

- les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants.

Et tout cela par mesure d'hygiène publique.



Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal.

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1^{ère} classe soit d'une **amende de 35 euros**.

L'amende pour déjection canine est donc fixée à 35 euros le plus souvent, *mais les communes sont libres de fixer le montant.*

■ ■ ■ Détérioration de bâtiments publics (écoles, toilettes publiques, espaces verts...)

L'article 322-3 du Code pénal stipule que toutes dégradations ou détériorations de bien destiné à l'utilité publique ou à la décoration publique sont considérées comme un délit et passible d'une peine de **5 ans d'emprisonnement** et d'une **amende de 75 000€**.

Voici quelques exemples d'actes de vandalisme rencontrés sur notre commune :

- Jets de pierre sur des fenêtres
- Lancer de bouteilles dans les jardins
- Dégradations provoquées par l'occupation sans autorisation d'une propriété privée par des personnes rassemblées pour un goûter entre amis....
- Bris de bouteille de verre sur la voie publique
- Jeunes jouant bruyamment dans la rue à des heures tardives
- Dégradations des toilettes publiques : lunette cassée, papier toilette bouchant la cuvette..
- Introduction dans la cour de l'école publique et jeu sur le toit de cette dernière

- Déjections canines sur la voie publique
- Non respect des personnes
- Détritus sur la voie publique (canettes, mégots de cigarettes, papiers...) et également dans certains abris bus.



S'il n'en résulte que certains de ces dommages sont considérés comme légers, la peine maximale pour un acte de vandalisme est de **1 500 € d'amende** et d'un travail d'intérêt général (TIG).



Le calme et le bien être doivent perdurer à Saint-Hélen, que l'on soit propriétaire ou locataire. Nous avons des droits mais également des devoirs et le civisme est d'ailleurs l'un d'entre eux.

Respectons nous les uns les autres , les grands comme les petits. Le respect est le maître mot.

Que Saint-Hélen retrouve sa tranquillité.

HEURES D'OUVERTURE

Déchetterie de Conillé

02.96.88.23.22

Ouverture

lundi - mardi - vendredi - samedi

Horaires

8h45 - 12h30 et 14h00 - 17h45

École Émilie et Germaine Tillion

Malgré la crise sanitaire que nous vivons depuis plusieurs mois et qui rend plus difficile les projets culturels et artistiques dans les écoles, des projets ont pu se dérouler durant cette période.

Piscine



Au mois de mars, les classes des CP-CE1 et CE1-CE2 sont allées à la piscine des Pommiers à Léhon deux fois par semaine, les mardis et vendredis après-midi. Les élèves étaient répartis en trois groupes encadrés soit par les maîtres-nageurs, soit par les enseignants. À l'issue de ce cycle de natation de 10 séances, un maître-nageur a fait passer aux CE2 le test du certificat d'aisance aquatique qui permet aux élèves de pratiquer des activités nautiques.



Projet musique

Les CP-CE1 retrouvent avec plaisir Bruyère Jouffe, intervenante musicienne du Kiosque, pour la seconde année consécutive. Ils explorent la voix parlée et chantée sous différentes formes et

ils enrichissent leurs connaissances culturelles. Ils s'engagent dans une écoute exigeante et attentive de l'autre. À l'issue de ce projet, en juin, la prestation vocale de la classe sera enregistrée et si possible présentée au public.



Les CM eux aussi sont enchantés de retrouver Bruyère. Ils ont choisi de poursuivre le travail engagé lors du projet Danse du premier trimestre. Ainsi chaque semaine, ils s'exercent à rapper, à scander des sons, des mots... Au terme de ces séances, les élèves devraient avoir créé une chanson qui sera enregistrée et largement diffusée.

Semaine des Mathématiques

Chaque printemps, le Ministère de l'Éducation Nationale organise "La Semaine des Mathématiques" qui a pour objectif de montrer aux élèves et à leurs parents, une image actuelle, vivante et attractive des mathématiques. La thématique de cette 10ème édition "Mathématiques et société" a été l'occasion pour nos jeunes élèves de faire le lien entre les mathématiques et la vie quotidienne.



Les petites et moyennes sections

A partir d'un matériel ludique "le Magasin de Jouets", les élèves ont joué à résoudre des problèmes mathématiques. Des mises en scènes, invitant à résoudre des problèmes ont été proposées tout au long de la semaine aux élèves. Ils ont pu alors

travailler de manière collective, chacun proposant ses propres stratégies en étant réellement acteur de ses apprentissages.



Ils ont aussi joué à imaginer des algorithmes avec les jouets du magasin et ont pris beaucoup de plaisir à montrer leurs trouvailles !

Les CP/CE1

Afin de prendre conscience que les mathématiques sont partout dans leur environnement quotidien, les CP-CE1 ont participé à une promenade mathématique autour de l'école.

Les éléments repérés : nombres, horaires, durées, prix, formes géométriques... ont été photographiés. De retour en classe, ils ont été triés avant de réaliser un affichage.

Certaines photos ont été sélectionnées pour la création de problèmes mathématiques qui seront échangés avec d'autres classes ayant travaillé sur le même projet.

Les enfants ont poursuivi leurs recherches à la maison avec la complicité de leurs parents.



École Émilie et Germaine Tillion

Ateliers Bricolage



Les CM se sont lancés dans la fabrication de boîtes en bois sur roulettes. Pour cela, ils ont reçu l'aide de Christian Ragot, un retraité passionné par la fabrication d'objets à partir de bois de palette. Ce dernier avait préparé des kits. Les élèves les ont montées sous l'œil vigilant de Christian puis les ont peintes. Les élèves y placeront

prochainement une sélection de livres. Ces boîtes pourront être transportées dans la cour. Ceux qui le souhaitent pourront ainsi s'adonner aux joies de la lecture.



Appel à projet numérique

L'an dernier, l'école avait répondu à l'appel à projet numérique proposé par le Ministère de l'Éducation Nationale, permettant aux écoles de s'équiper en matériel informatique. L'accord du Ministère et de la Municipalité a permis l'acquisition pour chacune des 2 classes maternelles, d'un vidéoprojecteur interactif et d'un PC portable. Cet équipement, d'un montant de 5 500 € a été co-financé par la municipalité et l'état, 50% chacun.

Ce matériel permet d'avoir des outils enrichissants en matière de pédagogie et apporte un réel bénéfice dans la pratique quotidienne de la classe.

Cette action s'inscrit pleinement dans le nouveau projet d'école dont un des axes sera de développer les usages du numérique à l'école.

École Saint-Yves

Jours de neige à l'école

La météo nous a surpris en nous offrant un paysage enneigé la semaine du 9 Février dernier !



Ce fut un régal de voir les élèves découvrir la cour le jeudi matin recouverte d'une belle épaisseur de neige...



Au programme de la récréation : création de bonhommes de neige, de boules de neige, de belles glissades et pour les TPS PS MS, réalisation de dessin à l'encre dans la neige !

Des étoiles plein les yeux et de chouettes souvenirs de ces deux journées pas comme les autres !

Livre des couleurs en maternelle

Les élèves de TPS PS MS poursuivent leur livre des couleurs. Pendant cette période, ils ont travaillé la couleur JAUNE, couleur du printemps et du retour du soleil ! C'est l'occasion de travailler le langage, le tri d'objets et de découvrir un conte : « Bonjour poussin » de Mirra Ginsburg et Byron Barton.

Natation

A la grande joie des élèves de GS CP, les séances de piscine ont pu reprendre le mardi 23 mars dernier.

Les 25 élèves de cette classe se sont donc rendus deux fois par semaine à la piscine des Canetons à Dinan. Ce fut, pour certains, une découverte pleine d'émotions car il faut parfois se surpasser pour sauter dans l'eau ! Mais pour tous, un réel moment de joie et d'apprentissage.

Les séances seront renouvelées l'année prochaine pour aller vers l'apprentissage du savoir – nager.

Les cycles de l'eau

Les élèves de CE1 CE2 ont eu la visite de Laurent Chataignère, animateur de la Maison de la Rance, dans le cadre du Programme "Bassin versant de la Rance".

Ils ont travaillé pendant 4 demi – journées sur le thème de l'eau, ses

cycles et ses usages. L'idée est bien de sensibiliser les élèves à la protection et à la gestion de l'eau.

Ainsi, une première matinée a été consacrée à la visite de certains lieux de Saint Hélien, pour découvrir les éléments en lien avec l'eau sur la commune et commencer à appréhender le cycle de l'eau domestique. Un après – midi a été consacré à de petites expériences à l'école pour comprendre comment on peut nettoyer de l'eau sale, la formation de l'eau de pluie, le fonctionnement d'un château d'eau...

Après ces deux temps d'observation et d'expériences, les élèves ont pu mettre leurs découvertes en application grâce à une maquette de bassin versant permettant d'imaginer un paysage, ses aménagements et ses conséquences sur l'eau.

Nous avons ensuite terminé nos séances autour d'un grand jeu de l'oie "Gaspido" dont le but est de gérer au mieux sa ressource en eau.

Notre eau est précieuse, prenons – en soin !

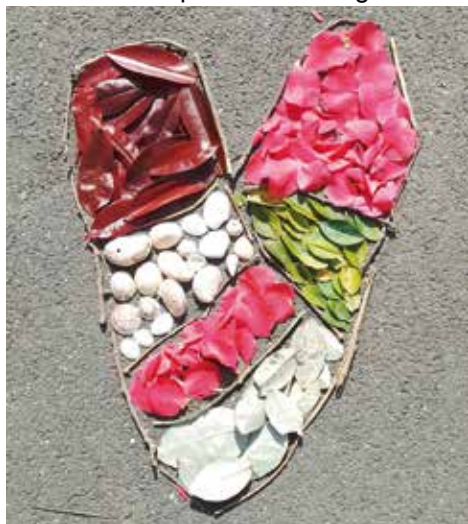


École Saint-Yves

Land Art



Nous avons découvert le land art grâce à l'exposé d'un élève de la classe de CE1 CE2. Pendant la semaine d'école à la maison, chacun des élèves de cette classe s'est donc lancé dans une création individuelle ! De vrais petits artistes et des productions originales !



Fonctionnement du Conseil municipal

Vendredi 26 mars 2021, deux membres du conseil municipal de la mairie de Saint-Hélen, Laurence Gaborit et Aurore Pau, ont répondu aux questions des élèves de la classe de CM1 et de CM2 de l'école Saint-Yves afin d'aborder un point du programme en géographie : «découvrir et identifier les caractéristiques de son lieu de vie».



Les élèves ont ainsi pu en apprendre davantage sur la commune de Saint-Hélen, sur le rôle du conseil municipal, la fonction du maire et le fonctionnement des élections municipales.

La forêt

Lors de la dernière semaine avant les vacances de printemps, les petits explorateurs de la forêt (classe des CM de l'école Saint-Yves) ont été sensibilisés à la protection des arbres et de la forêt grâce à la forêt de Coëtquen et de ses habitants.

L'intervention de Laurent Chataignère, animateur à la Maison de la Rance, a permis aux enfants de découvrir les trésors cachés de la forêt. Lors de cette sortie les enfants ont dessiné les arbres, nommé les différentes parties de l'arbre et défini leur rôle.

Ils ont également appris à reconnaître les arbres et à le faire d'une manière originale : par moulage à l'argile des écorces.

Cette sortie a été l'occasion de mettre

en éveil tous nos sens : écouter les différents chants des oiseaux, apprendre à reconnaître les différents pics, observer le terrier d'un blaireau, d'une fourmière, sentir sur nos mains l'acide projeté par les fourmis soldats, capturer des petites bêtes et les observer grâce aux boîtes-loupes, écouter des sons émis par un petit instrument en bois façonné par Laurent...

Quelques jours après cette sortie, un piège photos, installé le jour de notre sortie, a photographié des blaireaux en face de leur terrier. Une belle surprise pour clôturer cette sortie pédagogique.

De belles découvertes qui donneront l'envie certaine de rejoindre encore et encore les jolis sentiers de Saint-Hélen menant à la forêt !

Préservez-la !



Réfection de la clôture

Pendant les vacances de Pâques, la clôture qui se situe à l'arrière du bâtiment a été entièrement refaite. La pelouse a été tondue, petit nettoyage de printemps avant de commencer la dernière période scolaire et de pouvoir profiter des récréations dans le jardin de l'école !

Visite de l'école

Des portes ouvertes devaient avoir lieu le samedi 17 Avril, mais la crise sanitaire en a décidé autrement puisqu'un confinement a été mis en place jusqu'au 3 Mai 2021.

Nous souhaitons cependant accueillir les familles qui voudraient nous rencontrer et nous proposons des rendez-vous individuels pour visiter l'école. N'hésitez pas à prendre rendez-vous en téléphonant au 02.96.88.29.60.



Jeunesse

Opération argent de poche

Vivre une 1^{ère} expérience professionnelle, découvrir les services d'une municipalité sont les objectifs du dispositif "Argent de poche".

Des missions proposées au service administratif, dans les écoles, des travaux d'entretien et de désherbage, etc.

Ce dispositif est destiné aux jeunes Héliennes et Héliens de 16 à 18 ans pendant les vacances scolaires.

Une mission d'intérêt général de 3h00 au sein d'un service de la commune pour 15 €.

Se renseigner à la Mairie au 02 96 83 21 55, dossier d'inscription à retirer à l'accueil ou sur le site internet : www.saint-helen.fr



Recensement Militaire

Vous venez d'avoir 16 ans :

pensez au recensement militaire

Les jeunes hommes et les jeunes filles doivent se faire recenser à la mairie au cours du mois où ils atteignent l'âge de 16 ans.

Pièces justificatives à apporter :

- ▶ Livret de famille
- ▶ Carte d'identité
- ▶ Justificatif de domicile



Le recensement reste obligatoire, une attestation de recensement est remise au jeune et doit être conservée précieusement ; elle est indispensable pour les inscriptions aux concours et examens soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, CAP, baccalauréat...).

Commission Jeunesse

Le conseil municipal souhaite créer une commission "jeunesse".

Si vous avez entre 10 et 20 ans et que vous avez des idées pour faire bouger notre commune, faites-vous connaître.

Tous les sujets pourront être abordés : sport, culture, citoyenneté ...

Bulletin à remplir et déposer en Mairie avant le 15 juin 2021 :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Age :

École et classe :



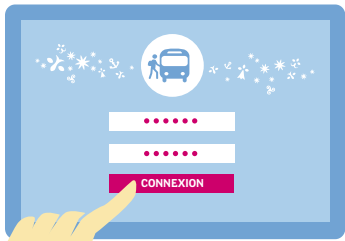


Transport scolaire BREIZHGO

Inscrivez-vous en ligne sur breizhgo.bzh

à compter de la fin mai 2021

Simple & rapide



→ Au-delà du 16 juillet 2021, une majoration de 30 € pour inscription tardive sera appliquée.

→ Photo d'identité obligatoire.

RENSEIGNEMENTS
www.breizhgo.bzh/transports-scolaires
 **02 99 300 300** Prix d'un appel local
 Du lundi au samedi de 8 h à 20 h
 Mail : antennedestbrieuc.transports@bretagne.bzh

RÉGION BRETAGNE
 Espace territorial Armor
 Antenne des transports de Saint-Brieuc
 1 bis place du général de Gaulle | CS 50527
 22005 Saint-Brieuc Cedex



Vous venez d'avoir 18 ans, profitez du pass Culture

Le pass Culture est une application gratuite, pour les jeunes de 18 ans résidant en France, sur laquelle ils disposent de 300€ pendant 24 mois, qui les encourage à découvrir et diversifier leurs pratiques culturelles.

Le pass Culture s'applique à proposer à ses utilisateurs, sur une même plateforme, un maximum d'offres physiques et d'activités culturelles dont ils peuvent profiter autour de chez eux, grâce à la fonctionnalité de géolocalisation ainsi que des offres numériques à réserver directement sur l'application.

Vous êtes dans l'année de vos 18 ans et vous résidez en France depuis au moins un an ? Téléchargez l'application et inscrivez-vous. Votre crédit de 300€ est valable 24 mois.

Information et renseignement sur le site
<https://pass.culture.fr>

Associations

Amicale Laïque

Cette crise, qui dure maintenant depuis plus d'un an, est difficile à vivre pour toutes les associations. Nous gardons cependant une bonne dose d'énergie pour repartir quand cela sera possible.

ESCLAFFADES 2021

En 2020, nous avons été contraints d'annuler le festival.

Heureusement, grâce aux dons, aux subventions et à la vente solidaire de galettes-saucisses, les artistes qui devaient se produire ont été indemnisés en partie.

Cet été, il sera difficile d'organiser les festivals sans les buvettes et sans la restauration. Mais nous sommes convaincus qu'il est nécessaire que nous puissions vivre et partager des moments de rires et de plaisirs, malgré les contraintes sanitaires que nous nous engageons à respecter.

POUR 2021, NOUS AVONS IMAGINÉ UNE NOUVELLE ORGANISATION

Nous avons pris la décision "d'éclater" le festival en proposant plusieurs journées réparties sur les mois de juin, juillet et d'août. Le nombre de journées prévu à ce jour est de 4.

SUR CHAQUE JOURNÉE

- 2 spectacles seront programmés
- chaque spectacle sera joué 2 fois
- entre 150 et 200 spectateurs seront accueillis sur chaque représentation
- une billetterie sera mise en place pour réserver les places (les modalités de réservation seront communiquées ultérieurement).

27 JUIN 2021

RONDINOX

par la Compagnie Mister Alambic

Deux démonstrateurs dynamiques, vantent les mérites du Rondinox, produit mystérieux, capable d'amplifier toutes les capacités humaines. Cette supercherie commerciale est assumée jusqu'au bout. Les expériences deviennent de plus en plus improbables, jusqu'à l'absurde. Volontairement le doute plane, arnaque ou réalité ?



SYSTÈME D

par Le Collectif Kaboum

Une carriole fabriquée de bric et de broc, se transformant tout au long du spectacle en maison, scène, cuisine, dortoir et où six personnes cohabitent dans la joie de vivre. S'appuyant sur la technique des portés

acrobatiques, les personnages, hauts en couleur revisitent avec humour, les instants du quotidien. Prix du meilleur spectacle du Festival International de Théâtre de rue portugais Imaginarius en 2019.

17 JUILLET 2021

SOULTIME EN CONCERT

Avec un jazz électrique et éclatant, les musiciens embarquent l'auditeur dans des univers singuliers, empruntant à différentes décennies des esthétiques urbaines, pop ou cinématographiques. Leur musique est en constante évolution.



PETITE FLEUR TRIO

par Le Collectif Le Cri du Chevreau

Emprunt de fraîcheur et de swing, ce trio acoustique vous emmène sur les traces d'Ella Fitzgerald, Billie Holiday, Mélodie Gardot et autres grandes voix de la chanson jazz et bossa... Parce que la musique est avant tout une histoire de partage, le trio Petite Fleur s'est formé autour d'une même passion avec un seul but, vous faire passer un moment inoubliable en sa compagnie !

18 JUILLET 2021

THE VOX MACHINA FULL SHOW

par la Compagnie Vibrato Mécanique
Voici le seul car à hoquets électromécanique de rue hautement enjoué et tendrement fantastique. Ils invitent le public à chanter en chœur et



DATES et PROGRAMME

actionnent les machines au gré de l'improvisation. Explorant et détournant nos vieux tubes, comme un Tata Yoyo signé des Rolling Stones. Heidi S. (femme orchestre) et Gernard (tubéoniste) constituent à eux deux une véritable mini-fanfare qui ponctue les morceaux fredonnés par le public. En improvisateurs de génie, Heidi et Gernard ne se jouent pas du public mais jouent avec lui.



ÇA JOUE ?

par le Collectif Merci La Rattrappe

Deux amis s'affrontent dans une partie d'un jeu dont nul ne connaît les règles, sauf eux. Rempli de prouesses techniques, de tendresse, de surprises et de beaucoup d'humour, ce spectacle est l'histoire jonglée d'un quotidien

partagé. A travers les balles pour l'un et les massues pour l'autre, ils nous communiquent leur joie de vivre et d'être ensemble malgré tout. Pas de gagnant, pas de perdant.

8 AOÛT 2021

BRANCA

par la Compagnie Branca

«Un spectacle qui fait du bien» C'est le plus beau compliment qu'on ait pu lui faire ! Avec une écriture singulière et une esthétique épurée de poésie, d'humour et d'interaction.



2 COMME 1 ACCORD

par la Compagnie La P'tite Fabrique de Cirque

Topette et Giuseppe viennent nous faire un concert ! Ça, ça va ! Topette c'est le grand dont la tête s'approche des étoiles et Giuseppe, le petit réglé comme du papier à musique. Ils nous proposent un concert original, où la musique s'accorde avec le rire. Non sans difficultés ni quelques drames, ils vont devenir Clownicien et Musiclown pour notre plus grand plaisir. Et ça, ça va !



Collecte de papiers

Les parents d'élèves de l'école publique Émilie et Germaine Tillion vous proposent de déposer papiers, journaux, catalogues, publicités (pas de cartons) dans la benne de récupération qui sera mise en place par l'entreprise ROMI depuis la première quinzaine de mai. Merci de votre participation



Amicale Laïque

Vente de galettes-saucisses

Pour soutenir Les Esclaffades dans ce contexte compliqué, nous vous proposons des galettes-saucisses à la vente. L'opération est réalisée en partenariat avec Martine Galettes, crêpière héliennaise. Les bénéfices de cette vente permettront de participer au financement du festival organisé cet été, en version "éclatée" sur 4 journées.

Deux solutions pour réserver vos galettes-saucisses (2,50€ la part) :

1 - en suivant le lien suivant <https://www.helloasso.com/associations/amicale-laique-de-saint-helen/evenements/festival-les-esclaffades-1>

2 - par mail (esclaffades@orange.fr) ou par SMS (06 13 30 25 04) en précisant vos noms et prénoms ainsi que le nombre de galettes-saucisses commandées, puis envoyez ou déposez le règlement par chèque de votre commande à l'adresse suivante :

Festival Les Esclaffades

Mairie 7 rue des écoliers 22100 Saint-Hélen

Retrait des commandes le samedi 26 juin de 10h00 à 13h00 sur le Marché de Producteurs.



Les Coët'Lutins

Les enfants ont fêté l'arrivée du printemps en retrouvant la Ferme de Kémo de Delphine et Youen LESAIGNOUX à CORSEUL, pour l'instant seule activité en groupe maintenue dans le respect des gestes barrières et des autorisations administratives.

Comme d'habitude les retrouvailles avec Delphine, notre hôte passionnée, ont été chaleureuses et les enfants ont retrouvé leur automatisme, pour les plus hardis, au contact des animaux. Nous avons passé une belle matinée aux côtés des chèvres, des poules et des lapins. A chaque visite les enfants font le plein d'émotions tactiles et repartent avec le souvenir de belles rencontres avec les animaux de la Ferme.



D'autres rendez-vous sont déjà programmés.

D'autre part, chacune de notre côté, nous avons profité des beaux jours ensoleillés précoces que la météo nous a accordé ces dernières semaines pour réaliser de belles promenades en extérieur pour le plus grand plaisir de nos p'tits lutins.

Troc Plantes

Nous avons prévu d'innover fin avril ou début mai en organisant un Troc Plantes à Saint-Hélen.

Le principe est simple, les jardiniers débutants ou avertis se retrouvent pour troquer entre eux, des plants, des boutures, des graines... et ce sans rien déboursier ! C'est l'occasion également de partager, astuces et trucs de jardinage dans un esprit de convivialité.

Malheureusement, nous sommes obligés de le reporter, ce type d'événement est interdit dans le département depuis le 4 avril.

Nous essayerons de l'organiser en septembre, sinon ce sera en 2022.



Les pêcheurs des Quintaines

La saison 2021 a ouvert le 6 mars avec déjà plusieurs amateurs.



Si les pêcheries sont annulées pour l'instant, plusieurs lâchers ont eu lieu et d'autres sont prévus. L'accès de l'étang est toujours disponible dans le respect des gestes barrières pendant le confinement. Si la crise sanitaire le permet, une pêcherie sera organisée le dimanche 6 juin 2021.

Vous pouvez nous suivre sur notre page facebook :

<https://www.facebook.com/etangdesquintaines>

Prenez soin de vous. Le bureau des pêcheurs des Quintaines

L'Évasion Hélenaise

Actuellement dans les démarches nécessaires à l'organisation de la course sur prairie et quad qui devrait avoir lieu le 29 Aout 2021 derrière le village du "Gage".

Espérant que la crise sanitaire actuelle nous autorise cette organisation! Nous espérons que vous serez nombreux à ce rendez-vous pour un spectacle assuré, possibilité de restauration sur place, entrée gratuite...



Rance Coëtquen football

Avec l'arrêt des championnats, le club de Rance Coëtquen football prépare sa prochaine saison.

Les 3 équipes évoluaient respectivement en D2, D3 et D4.

L'association est toujours à la recherche d'un arbitre officiel, la formation est ouverte à tous et intégralement financée par le club.

Toute personne désirant intégrer la structure est la bienvenue, joueurs ou dirigeants. Malgré le contexte sanitaire, les entraînements sont maintenus et se déroulent le dimanche à 10h15 au terrain de Saint-Hélen dans le respect des règles sanitaires.

Contact RCF : ROGER Nicolas 06 50 07 59 39

PITEL Mickaël 06 43 64 51 58

LUTTONS CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

DINAN AGGLOMÉRATION ET VOTRE COMMUNE VOUS ACCOMPAGNE DANS LA LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE.

Le frelon asiatique sort de son hibernation.

Dans notre région, depuis quelques années, nous connaissons une dynamique croissante de développement du frelon asiatique « Vespa Velutina », le frelon à pattes jaunes, prédateur d'abeilles. Depuis quelques semaines, les fondatrices, individus femelles créant les nouvelles colonies, sont sorties de leur hibernation pour occuper un nid primaire, pas plus gros qu'un melon, qui est systématiquement positionné sous abri car vulnérable aux intempéries. Il se trouve généralement sous la charpente bois d'un hangar ou d'un cabanon de jardin, dans le coffre d'un volet roulant, sous des chaises de jardin empilées.

Pour l'été, la colonie part édifier un autre nid aux dimensions nettement plus impressionnantes, parfois à la cime d'un arbre, mais très régulièrement à moins de 4 mètres de hauteur, présentant un danger immédiat de piqûres multiples pour la personne passant à proximité. Ce nid secondaire peut contenir plusieurs milliers d'individus. Nous vous déconseillons donc de supprimer les nids par vous-même.

Il faut éliminer tous les nids.

Si vous découvrez un nid de frelons asiatiques, signalez-le à votre mairie ou au service de Dinan Agglomération. Une entreprise spécialisée interviendra en moins de 48 heures. Un produit insecticide sera injecté à l'intérieur du nid pour détruire ouvrières et reine. Dinan Agglomération prendra à sa charge 50% des frais engagés et votre commune les 50% restants.

Pour plus d'information, contactez votre mairie ou bien Mme Leconte, en charge des espèces invasives à Dinan Agglomération, au 06.64.64.32.71



TUTO - Comment fabriquer un piège «fait maison» pour capturer les frelons asiatiques ?



Les experts sont formels : ce début de printemps est la période idéale pour commencer à installer des pièges à frelons asiatiques. Voici la technique utilisée par un apiculteur de la Somme, pour fabriquer vos pièges maison.

Les frelons asiatiques commencent à sortir d'hibernation, et il est conseillé de construire des pièges pour limiter leur prolifération et ne pas être envahis durant l'été. Valéry Henocque, apiculteur dans la Somme, nous a

expliqué comment fabriquer des pièges maison. Grâce à eux, il est parvenu à attraper «une cinquantaine de frelons à chaque fois».

Une boîte, quatre bouteilles en plastique et le tour est joué

Le piège est à faire soi-même et c'est 100 % récup. Il suffit d'une boîte (à bonbons) en plastique que vous allez percer sur ses quatre faces pour pouvoir y intégrer et coller avec du mastic les entonnoirs, le haut de quatre bouteilles en plastique (diamètre 80 mm). L'opération peut s'avérer un peu délicate. Il est conseillé de bien tenir la face à percer qui peut parfois se briser. Il faut en moyenne une heure pour réaliser ce piège artisanal.

Pas question de piéger d'autres insectes

L'apiculteur créateur du piège a pensé à tout. Seuls les frelons asiatiques l'intéressent, pas question de tuer les autres insectes qui pourraient eux-aussi pénétrer dans la boîte. Pour leur permettre de s'échapper, Valéry Henocque a donc ajouté des trous de 6mm de côté. C'est trop petit pour que les frelons puissent ressortir.

Le vin blanc, pêché mignon du frelon asiatique

Une fois le piège construit, reste à attirer les frelons asiatiques à l'intérieur. Là encore, l'apiculteur a pensé à tout et leur a concocté un cocktail. Les frelons asiatiques raffolent du vin blanc (qui est en revanche un répulsif à abeilles), le panaché les fait aussi craquer, mélangez à cela de la grenadine pour le sucre et vous ferez mouche !



La recette de Valéry Henocque :

75 cl de vin blanc (impératif pour protéger les abeilles),
33 cl de panaché,
40 cl de sirop de fruits rouges.

Pour ne pas faire d'autres victimes en noyant tout ce qui tombe dans le piège,

Valéry Henocque conseille d'imbiber un sopalin de cette mixture, cela suffit dit-il à les attirer à l'intérieur. Opération à renouveler régulièrement.

À installer dès maintenant pour cibler les reines

En ce début de mois de mars, les frelons asiatiques vont commencer à sortir d'hibernation et surtout leurs reines qui sont la principale cible. En installant ces pièges tôt, on a une chance d'attraper, de tuer ces reines et d'éviter surtout la construction des nids tant redoutés.



Dinan Agglomération



Espaces verts et jardins au naturel : mieux pour notre santé et la biodiversité !

Le printemps est là, avec la croissance de la végétation qui l'accompagne.

De plus en plus de communes font le choix de laisser pousser les plantes sauvages en pieds de mur, sur les pelouses, le long des chemins et trottoirs, parallèlement à l'abandon des produits phytosanitaires. Produits dont on retrouve les molécules chimiques dangereuses dans les eaux de nos rivières et de nos zones d'alimentation pour l'eau potable. En plus d'alléger les corvées de désherbage, cette nouvelle manière de gérer les espaces verts et les voiries est favorable à la biodiversité floristique et à tout le cortège d'animaux qui l'accompagne : insectes (dont pollinisateurs), oiseaux, micromammifères...

Les tailles de haies et tontes aussi sont de plus en plus limitées pour favoriser cette faune amie, dans les airs, comme sous la terre !

Chez vous aussi, vous pouvez :

- ✓ Laisser fleurir les plantes sauvages en pieds de murs, entre les pavés, en pieds d'arbres, ...
- ✓ Espacer les tontes et laisser certaines parties de pelouses non tondues pour que plantes et faune associée puissent s'exprimer et accomplir leur cycle biologique,
- ✓ Récupérer les tontes de pelouse séchée et broyer les branchages pour pailler massifs et potager.
- ✓ Limiter les tailles d'arbustes (hors bordures réglementées), pour favoriser les ports libres.
- ✓ Récupérer les résidus de taille et branches mortes pour créer des haies sèches

Attention : évitez les tailles d'arbres et arbustes du 15 Mars au 30 Septembre, pour respecter la période de nidification des oiseaux et le cycle biologique des arbres et arbustes.

Autant de comportements simples qui en plus limitent les interventions et la production de déchets ! Et, particuliers, pensez à rapporter vos produits phytosanitaires désormais interdits (cf encadré) en déchèterie au niveau du local DDS (déchets diffus spécifiques).

« Jardiner au naturel » c'est mieux pour la nature et meilleur pour notre santé ! Sur notre territoire Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude, nos communes montrent l'exemple. Nous pouvons tous agir facilement en adaptant nos pratiques.

Dans le cadre de sa politique de préservation de la biodiversité et de la ressource en eau, Dinan Agglomération, Saint-Malo Agglomération et la Communauté de Communes Côtes d'Emeraude vous accompagnent pour prendre soin naturellement des espaces verts et jardins. Pour plus d'information, contacter COEUR Emeraude au 02 96 82 31 78 / 06 09 15 38 10.

Rappel réglementaire :

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les particuliers ne peuvent plus acheter, utiliser ou stocker des pesticides chimiques* pour jardiner ou désherber.

Issue de la Loi Labbé, cette interdiction concerne également les collectivités qui n'ont plus le droit, depuis 2017, d'utiliser des pesticides chimiques* sur les espaces verts, les voiries, les promenades accessibles ou ouvertes au public, dans les forêts.

Depuis 15 ans en Bretagne, 2 arrêtés préfectoraux « fossés » de 2005 et 2017 interdisent à tous, toute utilisation de produits phytosanitaires à proximité des points d'eau et fils d'eau (caniveaux, fossés, cours d'eau, étangs...) même quand ils sont secs.

Bientôt (en 2022) et dans le prolongement de la loi Labbé, la limitation de l'usage des pesticides chimiques* s'étendra à davantage de zones**.

*pesticides chimiques = produits phytosanitaires = herbicides, fongicides, insecticides, acaricides, anti-limaces... Les produits phytosanitaires de biocontrôle, à faible risque ou utilisables en Agriculture Biologique restent autorisés, en dehors de la proximité des points d'eau et fils d'eau.

**propriétés privées à usage d'habitation, y compris leurs espaces extérieurs et d'agrément ; cimetières et columbariums ; jardins familiaux ; zones à usage collectif des établissements d'enseignement ; voies d'accès privées, espaces verts et zones de repos sur les lieux de travail ; établissements de santé, y compris leurs espaces extérieurs accessibles au public ; certains types d'équipements sportifs.

Patrimoine de Saint-Hélen

Forêt de Coëtquen, un patrimoine qui nous tient à cœur !

Vous êtes très nombreux à nous interroger sur la Forêt de Coëtquen. Parmi les sujets fréquents que nous partageons, nous sommes sollicités sur la démarche des coupes rases, sur l'entretien et la difficulté de passage sur certains sentiers ou même certaines allées mais aussi sur les principes de plantation retenus par l'ONF... Il y a, chez beaucoup d'hélenais (et au-delà) un profond attachement à ce patrimoine forestier magnifique, et aussi des inquiétudes et des interrogations...

Pour rappel, dans le schéma d'aménagement de la Forêt, il est précisé que « l'objectif principal de la gestion sera la production tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages et l'accueil du public ». Nous souhaitons travailler avec l'ONF plus particulièrement pour renforcer les enjeux écologiques et sociaux (accueil du public, paysage, ressource en eau potable) de la Forêt. Nous avons sollicité l'ONF, organisme en charge de la gestion de la Forêt domaniale, et nous visons à renforcer notre partenariat pour préserver et valoriser ce patrimoine.

Déjà une étude de projet est lancée...

Nous avons initié récemment une démarche d'étude de définition de projet de valorisation de la Forêt de Coëtquen, sur laquelle nous reviendrons dans le prochain numéro du bulletin. Cette étude est financée à 80% par le fonds européen LEADER (pour 40 000€HT). Nous visons à mettre en œuvre un schéma d'accueil du public dans de bonnes conditions tout en préservant les équilibres environnementaux.

... et des échanges avec l'ONF pour comprendre et partager !

Nous vous proposons ici une rubrique permettant d'expliquer les choix opérés par l'ONF. L'article à suivre est un résumé extrait du journal "Forêt-entreprise" N° 254 de septembre-octobre 2020 (Article de MM Jean-Luc Bisch, Directeur de l'agence régionale Bretagne de l'ONF et Pierre Brossier, Ingénieur forêt et environnement au CRPF Bretagne-Pays de la Loire) et d'une fiche interne ONF ; il vise à expliquer la raison pour laquelle nous constatons, suite à une coupe rase, des parcelles ressemblant à l'illustration suivante :



Nous commençons dans ce bulletin par la "plantation dans le recrû ligneux". Bonne lecture à vous.

La plantation dans le recrû ligneux

"Les méthodes de plantation doivent évoluer pour réduire les risques d'échec dans des conditions climatiques de plus en plus contraignantes et face à une pression des cervidés souvent prégnante. Au-delà du choix des essences ou de provenances nouvelles, l'agence ONF Bretagne pratique un itinéraire technique qui s'appuie sur la dynamique naturelle de la végétation: la plantation dans le recrû ligneux".

Un préalable: une exploitation qui préserve les sols

Réussir sa plantation, c'est d'abord préserver le capital sol. L'installation et l'utilisation de cloisonnements d'exploitation, sur lesquels les engins doivent cantonner leur circulation, sont impératives. L'enlèvement des souches et leur mise en andains sont bannis : la structure du sol est préservée en dehors des cloisonnements. Le sol non tassé conserve sa capacité de rétention en eau et reste accessible aux racines des arbres à venir.

Une règle: la patience

Après exploitation, il faudra savoir attendre. Attendre que la nature fasse son œuvre et laisser s'installer les espèces colonisatrices telles que le bouleau, les saules, la ronce, le genêt, la bourdaine, les espèces du genre

Prunus (merisier, prunellier) ou toute autre espèce locale. Dans certains cas, ce sont aussi des semis de l'essence objectif qui s'installeront, ou encore des essences dites secondaires de celle qui sera plantée. C'est seulement après 2 à 4 ans d'attente que la plantation pourra être engagée.

La plantation

Le dispositif de plantation est conçu en s'appuyant sur les cloisonnements d'exploitation, qui sont conservés tout le long du cycle de vie de la parcelle. Des cloisonnements sylvicoles intermédiaires et parallèles sont installés et broyés si besoin entre les cloisonnements d'exploitation. Ils faciliteront l'accès pour l'entretien des plantations par les ouvriers sylviculteurs.



Vue aérienne par drone qui révèle bien les cloisonnements et les inter-bandes, où les douglas ne se distinguent pas encore du reste de la végétation.

Le sol est préparé en potet travaillé sur 1 m².

Le travail est localisé avec la confection d'autant de potets travaillés que de plants, dans les bandes non broyées.



Schéma de principe de la plantation en potet

Les potets sont réalisés de part et d'autre de ces bandes, entre les souches des arbres exploités. La densité de plantation est réduite du fait de la présence des essences accompagnatrices, voire de régénération naturelle localisée de l'essence objectif ou d'une essence compatible avec la conduite ultérieure du peuplement et à la station. Le travail consiste à "peigner" la surface pour enlever la végétation concurrente et les rémanents éventuels, décompacter et aérer le sol sur 60 cm de profondeur, sans déstructurer ni bouleverser les horizons.

Une période de repos minimale de 1 mois est respectée avant la mise en place des plants pour que les poches d'air se dissipent. Un seul plant, en racine nue ou en motte, est installé dans chaque potet.

L'entretien de la plantation

L'entretien est réalisé manuellement depuis les cloisonnements. Hormis quelques situations particulières, comme par exemple en cas de fougère omniprésente, il n'est généralement pas nécessaire d'intervenir la première année, le sol restant relativement propre dans les potets. L'entretien consiste ensuite en une intervention limitée visant à dégager le plant « en puits » par coupe de la seule végétation en concurrence directe avec la tête du plant, favorisant ainsi l'expression de la dominance apicale.

Patrimoine de Saint-Hélen

Les avantages de la méthode



Les avantages sont nombreux et se rapportent aux trois piliers du développement durable : l'écologie, le social et l'économique.

LES OBJECTIFS ET AVANTAGES DE LA METHODE

Maintien du recrû ligneux :

- ✓ Réduction des risques sanitaires après coupe car attente du recrû pendant 3-4 ans (fomès et hylobes attirés par les coupes fraîches de résineux).
- ✓ Maintien d'une ambiance forestière favorisant l'installation des plants.
- ✓ Meilleure résilience face aux aléas sanitaires et climatiques grâce au mélange d'essences.
- ✓ Plants plus hauts et mieux conformés avec gainage ligneux que sans.
- ✓ Réduction sensible des dégâts de cervidés (frotis, aboiessement) sur l'essence objectif.
- ✓ Pas de protection contre les dégâts, sauf cas particuliers d'essences très appétentes ou de situation de déséquilibre sylvo-cynogétique avéré.
- ✓ Diminution de 30 à 35% de la densité de plantation préconisée car les essences secondaires assurent l'accompagnement ligneux : coûts de plantation et de dégagements réduits.

Travail du sol localisé (confection de potets) :

- ✓ Préservation de la structure du sol et de l'humus hors zone travaillée.
- ✓ Préservation du stock de carbone dans le sol.
- ✓ Préservation de la biodiversité : microfaune du sol et flore associée.
- ✓ Pas de risque d'érosion en situation de pente.
- ✓ Impact paysager réduit.
- ✓ Élimination de la concurrence herbacée et ligneuse sur la surface du potet, ce qui permet de se passer du dégagement lors du premier été, sauf en cas de fongère envahissante.
- ✓ Décompactage du sol favorable au bon développement racinaire.
- ✓ Travail facilité pour les ouvriers par repérage plus facile des plants dans les potets à partir des cloisonnements.

En conclusion, un petit bilan d'expérience



Pratiquée depuis 2012 dans les forêts domaniales de Bretagne, cette méthode de plantation dans le recrû présente plusieurs avantages par rapport aux techniques de mise à nu du sol avec dessouchage et dégagements en plein :

- Meilleure préservation du sol,
- Meilleure préservation de la biodiversité,
- Impact paysager réduit,
- Jeune peuplement plus résilient,
- Protection naturelle contre les dégâts de gibier,
- Réduction des coûts de plantation et d'entretien.

Elle peut être mise en œuvre dans diverses situations : échec de la régénération naturelle, transformation de peuplements pauvres ou changement d'essence objectif (adaptation au changement climatique ou plantation après récolte de résineux).

Nous n'avons pas cité les inconvénients, ils doivent bien exister, mais ils ne nous viennent pas spontanément à l'esprit. Le principal sera sans doute la difficulté à conduire des peuplements mélangés économiquement et écologiquement viables. Quelle sylviculture mener, quel rythme pour les éclaircies, quelle densité... pour optimiser la surface foliaire et le bilan hydrique en vue de l'adaptation des forêts au changement climatique ? Ces questions sont actuellement investies par la recherche.

La technique développée en Bretagne (et peut-être ailleurs) ouvre des perspectives nouvelles. "Elle nous donne aussi quelques raisons de rester optimistes !"



Jeunes douglas depuis un cloisonnement. ©Joël Le Bourvellec

MOBILITES DOUCES : DES ALTERNATIVES A L'UTILISATION DE LA VOITURE INDIVIDUELLE

Dinan agglomération et l'association éhop s'associent pour révéler vos Supers Pouvoirs de covoitureurs !

En complément de l'offre du réseau de transport Dinamo, le covoiturage est une solution de transport alternative à la voiture en solo. **Le covoiturage**, comme le car, le train ou les réseaux locaux, c'est de nombreux **Supers Pouvoirs : moins de stress, plus de convivialité, de la solidarité, un budget transport réduit et une voiture de moins dans le trafic !**

■ **Un covoitureur, c'est quelqu'un qui partage ses trajets automobiles à l'occasion ou régulièrement, à la ville ou à la campagne, sans restriction d'âge, à condition d'avoir un permis valide !**

Le concept du covoiturage n'est pas de créer de nouveaux trajets, mais bien de partager les trajets réalisés en voiture avec des personnes qui ont besoin des mêmes trajets aux mêmes moments. Un covoitureur peut être conducteur, passager ou les deux alternativement ! Le passager peut ne pas avoir de voiture, pas le permis ou tout simplement souhaiter laisser sa voiture au garage de temps en temps !

■ Comment devenir covoitureur ?

Pour vous permettre de covoiturer au quotidien selon vos besoins, votre collectivité est partenaire de l'association éhop et de la plateforme numérique ouestgo.fr. Avec eux, nous faisons le choix d'un covoiturage sans commission, accessible à tous : éhop et ouestgo.fr ne prennent pas de commission sur la mise en relation entre covoitureurs !

■ **Des questions ? Des hésitations ? Pour vous aider à sauter le pas, appelez éhop**

- ✓ au 02 99 35 10 77
- ✓ ou sur contact@ehopcovoiturons-nous.fr

[@Ehop.covoiturage](mailto:Ehop.covoiturage) est une association loi 1901 engagée depuis 2002 pour faire du covoiturage une évidence en Bretagne : que ce soit pour aller au travail, chez le médecin, faire ses courses ou amener son petit dernier au basket le mercredi.

■ **Covaincu e ? Recherchez vos covoitureurs avec ouestgo.fr, la plateforme publique et gratuite**

Ouestgo.fr vous met directement en relation avec d'autres covoitureurs. La plateforme propose trois modules : covoiturage Domicile-travail, Événementiel ou Solidaires. C'est vous qui choisissez votre covoiturage ! Inscrivez-vous, signalez vos trajets réguliers et recherchez vos futurs conducteurs ou passagers.

■ **Pas de solution de transport pour aller au travail ? Contactez éhop solidaires du lundi au vendredi de 9h30-12h30/14h-17h**

Le service éhop solidaires vous accompagne gratuitement pour trouver un covoiturage pour aller à votre travail, un entretien d'embauche, un stage ou une formation.

- ✓ au 02 99 35 01 56
- ✓ ou sur solidaires@ehopcovoiturons-nous.fr

Votre covoitureur pourra vous demander une participation aux frais à hauteur de 8 centimes d'euros par kilomètre.

■ **Oui, on peut covoiturer en ce moment, dans le respect des gestes barrières**

On covoiture avec un masque (obligatoire pour les plus de 11 ans), 4 personnes maximum par voiture de 5 places et respect des gestes barrières, notamment l'aération régulière du véhicule. C'est à l'heure actuelle l'article 21 du décret 20-1310 du 29.10.20 qui fixe les règles en vigueur.

Votre covoitureur pourra vous demander une participation aux frais à hauteur de 8 centimes d'euros par kilomètre.



Infos pratiques

Vous pouvez rencontrer les élus en mairie sur rendez-vous

Marie-Christine PINARD – Maire de Saint-Hélen
mairie@saint-helen.fr

Olivier BOIXIERE – 1^{er} adjoint

Finances, Urbanisme, Agglomération, Bâtiments, Agriculture, Mobilité, Villages & Patrimoine.
finances@saint-helen.fr ou urbanisme@saint-helen.fr

Conseillers délégués rattachés :

Jean-Michel JOURDAN : mobilité, agriculture

Olivier TREHEL : urbanisme, entretien bâtiments, patrimoine

Solène SAMSON – 2^{ème} adjointe

Social, CCAS, Enfance, Relations avec les écoles, Services périscolaires, Communication, Associations.
social@saint-helen.fr ou ccas@saint-helen.fr

Conseillères déléguées rattachées :

Laurence GABORIT : relations avec les écoles, périscolaires, enfance

Aurore PAU : communication, associations

Maël FELIN – 3^{ème} adjoint

Travaux, Voirie, SIVOM, Forêt et Environnement, Sports et Jeunesse.

technique@saint-helen.fr

Conseillers délégués rattachés :

Elie CHATTON : SIVOM, villages

Serge RIVIERE : voirie, suivi des travaux

Pour prendre rendez-vous

02 96 83 21 55 ou mairie@saint-helen.fr

Réunion de coordination de la municipalité

Maire, adjoints et secrétaire de mairie : tous les vendredis à partir de 17h30

Les titulaires au conseil communautaire de DINAN AGGLOMERATION

Mme Marie-Christine PINARD, maire, Titulaire
 M. Olivier BOIXIERE, 1^{er} adjoint, Suppléant.

Opticienne à domicile



**Les Opticiens
MOBILES**

Vivant à Taden, Elisa LESENFANTS, opticienne à domicile dans un rayon de 30 km autour de Dinan.

Elle se déplace directement à votre domicile, sur les lieux de vie et de travail (en établissements médico-sociaux, en entreprises) et assure la coordination avec les soignants/aidants quand besoin est.

Ce service propose la même prise en charge qu'un opticien classique : Choix de la monture / Choix des verres / Mesures et devis / tiers payant, mutuelle, sécurité sociale...

Prenez vite rendez-vous avec Elisa LESENFANTS, votre Opticienne Mobile agréée sur "commune".

Retrouvez toutes les informations en détail sur le site :

<https://www.lesopticiensmobiles.com/>

Sécurité : Protocole sanitaire renforcé et service certifié NF "Services aux personnes à domicile", par l'AFNOR.

Elisa LESENFANTS Opticienne

coordinatrice en santé visuelle Dinan/Pays de Saint-Malo

Mobile. **06 15 86 81 82**

Email : elisenfants@lesopticiensmobiles.com



Horaires de la Mairie

Pour toutes vos démarches, les services de la mairie sont ouverts aux jours et horaires suivants :

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	9h00 à 12h00	14h00 à 17h00
Mardi	9h00 à 12h00	14h00 à 17h00
Mercredi	9h00 à 12h00	Fermé
Jeudi	9h00 à 12h00	Fermé
Vendredi	9h00 à 12h00	14h00 à 17h00
Samedi	9h00 à 12h00	Fermé

Tél : 02 96 83 21 55 • Courriel : mairie@saint-helen.fr

Site internet : www.saint-helen.fr

RAMASSAGE DES SACS JAUNES

Semaine Paire

Afin de conserver une fréquence de collecte sélective tous les 15 jours pour les usagers, nous vous informons qu'à compter du 1^{er} janvier 2021, le ramassage des sacs jaunes se fera les semaines paires.



8 Mai 1945

La cérémonie de commémoration de la victoire de 1945 s'est tenue le samedi 08 mai 2021 aux monuments aux morts, en comité restreint du fait des restrictions sanitaires.



Pour la 1^{ère} fois cette année M. Gilles Ménard s'est joint à nous en sa qualité de porte-drapeau régional des "Gueules cassées".

Arrivé depuis 2 ans sur notre commune après avoir fait carrière 37 ans dans les sapeurs-pompiers de Paris.

Porte-drapeau depuis 18 ans, comme médaillés militaires

durant son activité. Blessé au visage sur intervention, il devient porte drapeau national des "Gueules cassées" jusqu'à son arrivée dans notre commune.

Mais c'est quoi les gueules cassées ?

Après la 1^{ère} guerre mondiale et devant tant de blessés meurtris dans leurs chairs, notamment à la face, ces pauvres malheureux défigurés, déshumanisés, étaient souvent rejetés des leurs devant ce désastre humain. En 1921, trois fondateurs décident de créer l'UBFT (l'union des blessés de la tête et de la face). Ces derniers, pour les aider humainement et financièrement, ont eu l'idée de lancer une tombola appelé la dette à ses débuts pour devenir maintenant la française des jeux. Ce succès financier a permis aux fondateurs d'acquérir une propriété permettant à ces blessés d'être suivi pour leurs reconstructions chirurgicales, médicales et psychologiques, afin de vivre humainement et dignement dans leur domaine, sans le regard soutenu de la population.

Devant cette chaleur humaine retrouvée, ses blessés ont choisi avec humour de se nommer les Gueules Cassées avec pour devise "Sourire quand même".



Les Formes dans la Nature

Exposition

Munis d'appareils photos et au fil des saisons, l'équipe de la Maison de la Rance et de la Maison des Faluns, Maisons Nature gérées par Dinan Agglomération, a sillonné les nombreux espaces naturels de la région.

Vous trouverez dissimulés dans différents endroits du bourg quelques-uns des plus beaux clichés pris par les photographes amateurs.

Un régal pour les yeux et une plongée dans notre belle nature, parfois secrète et invisible pour un œil non averti ...
A voir sans modération !

Et jusqu'au 15 juin 2021...



© Amaury LOUVET

Végétal en spirale



1698952
Saint-Hélen
10 juillet 2021
Gratuit
1698952

CINÉMA PLEIN AIR

Projection à la tombée de la nuit
sur la descente de l'église
prévoir chaise • coussin ou couverture
organisation et jauge en fonction
des mesures sanitaires en vigueur
au moment de la projection
annulation en cas d'intempéries

Durée
1h56

Réservation
auprès de la mairie au
02.96.83.21.55
ou par mail à
mairie.st.helen@wanadoo.fr
nombre de places limitées

FRANÇOIS CLUZET

JEAN SCANDEL

ÉRIC ELMOSNINO

FRANÇOIS BERLÉAND

VALÉRIE KARSENTI



L'ÉCOLE BUISSONNIÈRE

UN FILM RÉALISÉ EN SOLOGNE PAR
NICOLAS VANIER

Les informations culturelles et loisirs sont publiées sous réserve de modifications de dernière minute par les organisateurs.

Directeur de la publication : Marie-Christine Pinard

Rédaction : Secrétaires de Mairie et Membres de la Commission Communication

Conception : Pépito-Créations - 06 67 47 35 44 • pepito-crea@orange.fr.

Impression : Impri'Media Bretagne • ZA - Impasse de la Rabine Verte • 22100 St-Samson-sur-Rance • 02 96 39 23 50

